



CONSEIL D'AGGLOMÉRATION
♦♦♦
SÉANCE DU MARDI 7 JANVIER 2014
♦♦♦
PROCES VERBAL LITTERAL

L'An Deux Mille Quatorze, le Mardi 7 janvier, les membres du Conseil d'agglomération, convoqués individuellement par lettre en date du 27 décembre 2013, se sont réunis dans la salle du Conseil de l'Hôtel d'agglomération, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 19 H 10, sous la présidence de Monsieur Michel CHAMPREDON.

M. François BIBES, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

PRÉSENTS:

M. DOSSANG Guy ; Mme HEROUARD Josette; M. OBÉ Francis ; M. BENARD Francis jusqu'à 20h24 (dossier 22) ; M. BEHAR Claude ; Mme MOLINO-MACHETTO Monique ; M. PRIEZ Rémi ; M. GAUDEMER Gaston ; M. BARRAL Fernand ; M. PATTYN Patrick à partir de 19h26 (dossier 4); M. CHAMPREDON Michel ; Mme CHARGELEGUE Simone ; M. SILIGHINI Gérard ; M. DESFRESNES Thierry ; Mme BUQUET-RENOLLAUD Sophie ; M. BASSENE Jacques suppléant de M. BOULANGER Jean-Christophe ; M. BOKETSU Bongabonga ; Mme CHAPELLE Laurence ; M. FERROUK Sid-Ali ; M. LAHEYE José ; Mme DOUCET Jocelyne suppléante de M. LE VOUREC Jean-Paul jusqu'à 20h50 (dossier 29) ; M. LAMBERT Alain ; M. NOGAREDE Alain ; M. BIDAULT Jean-Paul ; Mme PLAISANCE Marie-Annick ; Mme OTTAVI Marie-Claude ; Mme BIDAULT Olga ; Mme CASSIUS Elisabeth jusqu'à 20h50 (dossier 29) ; M. QUENNEHEN Thierry ; M. DIAKHABI Mohamed à partir de 19h25 (dossier 3) ; M. FAREH Fouad ; M. LE BEC Serge à partir de 19H25 (dossier 3) ; M. DUMONT Gérard ; Mme HARENT Josette ; M. GANTIER François ; M. WATEL Patrik ; M. CRETOT Didier ; M. SEUVREY Claude ; M. BIBES François ; M. VAN DEN BROECK Rémy ; M. CHAPLAIS Robert ; M. MOLINA Michel ; M. JARRY Jacky suppléant de M. PORTHEAULT Gérard ; Mme BOCAGE Sophie à partir de 19h18 (dossier 3) ; M. DUPARD Gérard ; M. EUDIER Moïse ; M. MESSMER Pierre ; M. LESELLIER Guy suppléant de M. WALASZEK Jean-Pierre ; Mme LEMEILLEUR Monica ; Mme SAUDBREUIL Francine ; M. BAGOT Bruno ; M. HUBERT Xavier à partir de 19h30 (dossier 5) ; Mme FESSARD Christine ; M. GONTIER Alain ; Mme DAGOT-PETIT Marie-Elisabeth ; M. VIVIER Philippe à partir de 19h20 (dossier 3) ; M. MABIRE Arnaud ; Mme CAMILLERI Nicole ; M. METAYER Claude ; M. JAMES Jean-Claude ; M. BROCHOT Bernard ; M. CINTRAT Jean-Luc ; M. DE LANGHE Christian ; M. BONTEMPS Serge ; M. GROIZELEAU Bruno ; M. BROUÉ René ; M. PREVELLE Bernard jusqu'à 20h12 (dossier 17) ; M. BOURGEOIS Guy ; Mme BENARD Catherine ; M. GAIN Jean-Yves ;

ABSENTS EXCUSÉS

M. MARQUAIS Raynald ; M. HAMEL Raynald ; M. LEFRANCOIS Thierry ;

ABSENTS

Mme RIVE Michèle ; Mme FURNON Nathalie ; M. FEUVRAIS Martial.

♦♦♦

Adoption des procès-verbaux des séances du 18 septembre et du 10 octobre 2013

M. Michel CHAMPREDON

Le quorum est atteint. Nous avons deux procès-verbaux à valider ou non.

Sur le procès-verbal de la séance du 18 septembre 2013, avez-vous des remarques à faire ? Non. Il n'y a ni opposition ni abstention. Merci.

S'agissant du procès-verbal de la séance du 10 octobre 2013, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil d'Agglomération :

- **ADOpte** le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 18 septembre 2013 ;
- **ADOpte** le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 10 octobre 2013.

Droit Commun – SILOGE – CHS de Navarre – Création de 45 logements collectifs - Subvention communautaire 9 PLAI droit commun – 22 500,00 €

M. Michel CHAMPREDON

Je vais donner la parole à Serge Bontemps qui va inaugurer cette séance. Vous savez que nous essayons de modifier l'ordonnancement des différents secteurs d'activités pour que ce ne soit pas toujours le même Vice-président qui commence et le même vice-président qui termine. Cette fois-ci, nous commençons donc par le secteur de l'équilibre social de l'habitat. Le premier dossier, du domaine des règles de droit commun, concerne l'organisme de logement, la SILOGE, et la restructuration d'anciens locaux du CHS de Navarre. Serge Bontemps.

M. Serge BONTEMPS

Mes chers collègues, bonsoir. Avant de vous présenter ce premier dossier, je voudrais, au nom des élus, des techniciennes et techniciens de la 1^{ère} commission, vous souhaiter une très bonne année 2014.

Ce premier dossier concerne donc la restructuration des anciens locaux du CHS de Navarre qui s'appelle le Nouvel Hôpital de Navarre. Pour ceux qui connaissent un peu cet établissement, vous voyez une façade remarquable sur ce site, les constructions nouvelles se trouvant derrière. Il s'agit de réhabiliter l'aile côté Saint-Sébastien.

La SILOGE va y construire 45 logements collectifs composés d'une première phase de produits PLUS et de produits PLAI. La deuxième phase s'enchaînera.

Vous avez le programme des travaux sur votre document. Ce sont des travaux conséquents puisqu'ils se passent sur des bâtiments anciens et qui coûtent un peu d'argent.

Cette opération s'inscrit dans le Grenelle de l'environnement et sera certifiée d'un label Effinergie Rénovation.

Vous disposez d'un tableau présentant la typologie des 36 PLUS, avec les surfaces et les loyers moyens, et des 9 PLAI.

Sur ce dossier-là, nous sommes sollicités pour une subvention pour les 9 PLAI.

Vous savez que, dans le temps, notre PLH nous autorisait à attribuer 5 000 € par PLAI. La conjoncture actuelle fait que nous avons révisé nos subventions à la baisse et que nous nous sommes arrêtés sur cette somme de 2 500 € pour les PLAI, soit un montant total de 22 500 €. Voilà ce que je vous demande d'accorder ce soir à la SILOGE.

M. Michel CHAMPREDON

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

☞ ACCORDE à SILOGE une subvention d'un montant total de 22 500 € pour la restructuration d'anciens locaux du CHS de Navarre dans lesquels 45 logements collectifs seront créés.

Droit Commun – SILOGE - Acquisition 53 logements collectifs - Commune d'Evreux – Boulevard Jardin l'Évêque et Rue du Val Iton - Garantie communautaire – 900 000,00 €

M. Michel CHAMPREDON

La délibération n°2 concerne toujours la SILOGE, mais cette fois-ci pour une opération Boulevard du Jardin l'Évêque et rue du Val Iton à Evreux, avec une garantie communautaire de 900 000 €.

M. Serge BONTEMPS

Le Président a pratiquement tout dit. Il s'agit d'une opération de droit commun : la SILOGE rachète à une autre société 34 logements Boulevard du Jardin l'Évêque et 19 logements rue du Val Iton. Elle procède à l'achat de la totalité par l'emprunt, les taux étant très intéressants. Et nous sommes effectivement sollicités pour une garantie communautaire à hauteur de 50% d'une somme empruntée de 1.8 M€, soit 900 000 €.

Voilà ce que je pouvais vous proposer ce soir.

M. Michel CHAMPREDON

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

☞ ACCORDE sa garantie à la SILOGE, à hauteur de 50 % du Prêt d'un montant total de 1 800 000 euros que cet organisme va souscrire auprès de la Caisse des dépôts et consignations, pour financer le rachat de 53 logements sis 83 Bd Jardin l'Évêque à EVREUX, appartenant à la SA HLM Coopération et Famille

Droit Commun – SAIEM AGIRE – Rue des Frères Lumière à Evreux– 8 PLUS et 2 PLAI VEFA - Subvention communautaire 2 PLAI en VEFA – 5 000,00 €

M. Michel CHAMPREDON

Nous avons ensuite une demande de subvention communautaire de 5 000 € de la SAIEM AGIRE pour l'acquisition de 10 logements en VEFA, rue des Frères Lumière à Evreux.

M. Serge BONTEMPS

Le dossier concerne les Frères Lumière. Nous sommes effectivement sollicités pour une subvention communautaire pour les deux PLAI, soit une somme de 5 000 €.

Je voudrais faire une petite parenthèse sur ce dossier. Nous sommes très sensibles – et je parle sous le contrôle de Thierry Desfresnes – au prix des garages, du stationnement et des parkings. Nous sentons bien que les bailleurs finalisent leur équilibre financier grâce aux charges. Evidemment, un loyer peut être aidé grâce à l'APL mais l'APL ne rembourse pas les frais de garage ou les frais d'entretien d'espaces verts etc. Nous arrivons tout de même, à travers notre commission, à faire bouger un peu nos bailleurs, et sur ce dossier-là, nous gagnons donc 10 €. Ce n'est pas grand-chose mais nous avons 10 € de moins sur les PLAI par rapport au PLUS. Je voulais le souligner. Chaque fois que nous pouvons le faire, nous n'hésitons pas à le faire.

M. Michel CHAMPREDON

J'ai une demande de parole de M. Laheye.

M. José LAHEYE

Je partage le souci de M. Bontemps et M. Desfresnes. Je suis moi-même locataire. Mais il est tout de même de plus en plus pénible pour les gens de payer pour un jardin qu'ils entretiennent eux-mêmes et pour un garage qu'ils n'occupent pas. Ceci dit, mon intervention ne portait pas sur ce point.

S'agissant des Frères Lumière, je vous invite à y aller le soir. Il n'est pas possible que les pompiers ou les services d'urgence puissent y intervenir. Il s'agit d'un gigantesque bazar, car les gens ne peuvent pas s'y garer et stationner. Il va bien falloir que dans l'extension future, il y ait un autre espace prévu pour pouvoir mettre les voitures. Les logements sont prévus pour un ou deux véhicules mais, malheureusement, les résidents ont parfois deux ou trois voitures. Je pense que nous devrions nous pencher sur cette question car si un jour il venait à y avoir un incendie, les pompiers ne pourraient pas y aller.

M. Michel CHAMPREDON

Il se trouve que j'y suis allé en fin de journée pour voir notamment cet aspect-là et je suis rentré dans les parkings sous les bâtiments. Le problème est que ceux-ci sont vides.

Le programme répond aux prescriptions du Plan Local d'Urbanisme, faute de quoi il n'aurait pas obtenu de permis de construire. Le PLU de la commune d'Evreux a bien été respecté, les constructeurs ont bien créé le nombre de places de parking correspondant au nombre de logements. Il n'y a pas de défaut. S'il y avait eu un défaut, nous le saurions. En revanche, le comportement de l'utilisateur pose problème, notamment du fait de certains tarifs. Plusieurs opérateurs sont présents sur le site, ce qui fait que les tarifs de parking ne sont pas les mêmes. Certains opérateurs ont peut-être des tarifs de parking plus chers. Je suis intervenu auprès de ces opérateurs pour qu'après les quelques mois de vie de ce périmètre ils tirent les conclusions de la sous-utilisation de leurs parkings souterrains et qu'ils envisagent de baisser les prix afin de remplir ceux-ci. Effectivement, la solution de facilité pour tout un chacun est de stationner sur le trottoir et de sortir les courses, les enfants etc. plutôt que de rentrer dans les parkings et d'avoir à payer. Des questions de tarifs, des questions de comportements sont à réguler. Mais, en tous cas, le nombre de places de parking prévus au PLU est respecté. Cela reste un sujet en cours de traitement.

Mme Doucet. Je suis désolé, vous n'avez pas de micro.

Mme Jocelyne DOUCET

Je vais essayer de parler assez fort.

M. Michel CHAMPREDON

Essayez de prendre un micro sinon vos propos ne seront pas enregistrés.

Donc Jocelyne Doucet, qui parle depuis le micro de José Laheye.

Mme Jocelyne DOUCET

Je voulais juste préciser que les garages représentent entre 40 et 65 € par mois suivant le bailleur, ce qui est tout de même assez important.

Je sais aussi, en tant que déléguée de quartier de Nétreville, que nous avons eu un peu le même problème au Val Fleuri. Nous avons réalisé une étude. Nous avons posé la question à Eure habitat, le bailleur concerné, pour savoir si nous pouvions louer à prix modéré ces garages qui n'étaient pas loués. A ma connaissance, je n'ai jamais eu de retour.

M. Michel CHAMPREDON

M. Desfresnes.

M. Thierry DESFRESNES

Pour compléter le propos sur la question des garages, je dois dire qu'Eure habitat, qui est quand même le principal pour ne pas dire l'unique bailleur public présent sur les Frères Lumière, a baissé une grande partie des tarifs de ces garages. Comme le rappelait Mme Doucet, le tarif était de 40 € la place souterraine, mais Eure habitat l'a passé à 20 € depuis quelques mois. Je n'y suis pas retourné ces dernières semaines, je ne sais pas si la mesure a eu un impact, je n'en suis pas certain, mais en tous cas un effort a été consenti par le bailleur public présent sur le site. A présent, il faut mesurer quel est véritablement l'impact et si la baisse du tarif a incité les locataires à prendre une place de parking souterrain. La question reste posée et mérite d'être considérée car, effectivement, comme le disait José Laheye, nous avons un peu de « bazar » dans ce secteur-là.

M. Michel CHAMPREDON

Merci. Sur la délibération, y a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

☞ **ACCORDE** à SAIEM AGIRE une subvention d'un montant total de 5 000 € pour l'acquisition en VEFA de 10 logements individuels rue des Frères Lumière à Evreux.

Droit commun – Habitat et Humanisme – Commune d'Evreux - Amélioration thermique d'un logement individuel PLAI - Subvention communautaire

M. Michel CHAMPREDON

La délibération n°4 concerne Habitat et Humanisme avec l'amélioration thermique d'un logement individuel et une subvention communautaire de 5 000 €.

M. Serge BONTEMPS

Cette délibération est une délibération de droit commun. Vous connaissez la mission d'Habitat et Humanisme, nous allons délibérer tout à l'heure pour sa subvention. Cet organisme s'intéresse aux mal logés et essaie de trouver des logements aux plus humbles.

Habitat et Humanisme a acquis en 2006 un logement, financé en PLAI évidemment, dont le loyer est donc extrêmement bas, et il envisage l'amélioration thermique de la construction.

Le document vous présente les éléments techniques. Il s'agit d'une surface de 106.97 m² (T6) réservée pour une famille nombreuse. La liste des travaux thermiques à réaliser vous est exposée.

L'élément intéressant sur ce dossier est qu'après travaux, et sur la base d'une étude de performance énergétique récente, la consommation conventionnelle passera de la lettre E à la lettre C. Par ailleurs, l'estimation des émissions de gaz à effet de serre sera réduite de la lettre F à la lettre D. Une très bonne opération.

Le prix de revient global se situe à 51 487 € et nous sommes sollicités pour une subvention traditionnelle à hauteur de 10%, soit 5 149 €.

M. Michel CHAMPREDON

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

☞ **ACCORDE** à Habitat et Humanisme une subvention d'un montant total de 5 149 € pour l'amélioration thermique d'un logement individuel avenue A. Briand à Evreux

Droit commun – Habitat Coopératif de Normandie – ZAC du Vallon Fleuri - 24 PSLA individuels – Subvention communautaire - 36 000,00 €

M. Michel CHAMPREDON

Je propose aux rapporteurs d'être synthétiques, nous avons 61 dossiers.

Les dossiers sont passés en commissions, nous les avons vus partout, nous avons reçu les documents.

M. Serge BONTEMPS

Je vais faire court. De plus, le dossier suivant concerne ma ville.

M. José LAHEYE

Ce n'est pas marqué !

M. Michel CHAMPREDON

Le dossier suivant concerne Habitat Coopératif de Normandie, ZAC du Vallon Fleuri, à Saint Sébastien de Morsent comme chacun le sait – mais il est vrai que cela n'est pas marqué, tout comme la commune d'Evreux n'était pas indiquée non plus.

M. Serge BONTEMPS

Il s'agit de l'accession sociale à la propriété. Vous savez que, dans le parcours résidentiel, après avoir été locataire, dès que l'on dispose d'un peu d'argent, on peut avoir accès à la propriété, même avec des revenus relativement simples. C'est ce qui se passe à Saint Sébastien, et vous avez sur votre document le principe de location-accession qui est très complet, très copieux, je vous laisse le lire tranquillement.

La particularité de ces 24 logements est qu'ils sont modulables. Une jeune famille avec un enfant peut opter pour un T3, puis au fur et à mesure que la famille s'agrandit, elle peut passer à un T4 et à T5 par des travaux relativement modiques puisque tout est prévu au départ pour finir sur un T5. Par ailleurs, le permis de construire a été délivré pour un T5. Ce dispositif est donc très intéressant.

La superficie du terrain vous est donnée, 450 m², ainsi que la typologie des logements.

Habitat Coopératif nous a sollicités pour une subvention, si minime soit-elle, mais je vous rappelle qu'à l'époque du Pass Foncier, qui relevait également de l'accession sociale à la propriété, nous avions une ligne budgétaire de 40 000 €, tombée depuis en sommeil. Je vous propose ici de la réveiller et d'attribuer 1 500 € par logement, soit une somme de 36 000 € à Habitat et Coopérative pour avoir un prix le plus bas possible pour ces jeunes familles.

M. Michel CHAMPREDON

Effectivement, vous avez été synthétique, merci M. Bontemps.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

M. Serge BONTEMPS

Je ne sais pas comment je vais faire ensuite.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

☞ **ACCORDE** à Habitat Coopératif de Normandie une subvention d'un montant total de 36 000 €, soit 1 500 € par logement PSLA, pour la construction de 24 PSLA sur la ZAC du Vallon Fleuri à Saint Sébastien de Morsent

Plan de sauvegarde copropriétés Aubépine et Acacia- Cerqual – Annulation de la prise en charge communautaire

M. Michel CHAMPREDON

Nous avons ensuite l'annulation de la décision de labellisation pour Aubépine et Acacia.

M. Serge BONTEMPS

Ceci va être très simple. Nous avons estimé que la qualification CERQUAL Patrimoine allait amener un plus à notre dossier de plan de sauvegarde Aubépine et Acacia. La démarche avait été estimée à 4 000 €, ce sur quoi nous étions partis. Mais, deux ans plus tard, cette démarche est augmentée de 50% supplémentaires par immeuble. Nous savons que le bureau d'étude travaille sur les gains énergétiques, et si les copropriétaires décident de travailler dans le sens des gains énergétiques, ils pourront avoir des subventions de la part de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH). Or, l'ANAH ne donne pas de subventions sans vérifier et sans accompagner la construction. Nous avons donc déjà, de ce point de vue, un dispositif surveillé. Par ailleurs, nous avons un architecte attiré sur ce dossier. Par conséquent, nous avons considéré que la garantie était suffisante au niveau de la construction et du suivi pour se passer de la certification CERQUAL. C'est la raison pour laquelle je vous demande l'annulation de la délibération n°39 du Conseil d'Agglomération du mercredi 14 décembre 2011. Nous pouvons très bien faire sans eux et nous allons ainsi économiser de l'argent.

M. Michel CHAMPREDON

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

☞ **ANNULE** la délibération 39 du Conseil d'agglomération du mercredi 14 décembre 2011 qui engageait le GEA dans le dispositif de labellisation CERQUAL, dans le cadre du Plan de Sauvegarde des copropriétés Aubépine et Acacia à Evreux

Plan de sauvegarde copropriétés Aubépine et Acacia - Suivi animation – Aide du GEA aux travaux

M. Michel CHAMPREDON

Le dossier suivant concerne toujours les copropriétés Aubépine et Acacia. Il s'agit cette fois-ci d'une aide aux travaux et suivi d'animation.

M. Serge BONTEMPS

Nous arrivons là dans la phase opérationnelle. Nous nous étions fixés une fourchette de prix entre 183 000 et 228 000 € en fonction des travaux qui allaient être réalisés. Mais, entretemps, des études complémentaires ont été faites, dues à l'évolution de la réglementation de l'ANAH. Pour vous donner un exemple des changements de la réglementation, les huisseries étaient jusqu'alors toujours considérées comme des huisseries privatives, et elles sont maintenant inscrites dans les travaux d'intérêt commun. Il est évident que la fourchette de prix s'en trouve modifiée.

Le premier tableau du document vous montre les travaux de mise aux normes. Nous ne pouvons pas échapper aux mises aux normes sur Aubépine et Acacia. Par exemple, nous avons travaillé sur les ascenseurs, les menuiseries des cages d'escaliers, les portes d'accès, ce qui représente un montant hors taxes de 274 700 € pour Acacia et de 271 355 € pour Aubépine. Nous ne pouvons pas échapper à cela.

Les travaux de lutte contre la précarité énergétique intègrent notamment la réfection de la toiture-terrasse. Je vous rappelle que nous avons déjà délibéré sur ce point : la toiture était fissurée et l'eau passait à travers la terrasse et dégoulinait sur les murs des propriétaires. Il fallait donc faire les travaux. Leur montant est de 1 138 000 € pour Acacia et de 958 000 € pour Aubépine.

Une partie des travaux ne peut prétendre à subventions. Ils représentent un montant de 155 000 € pour chaque copropriété. A titre d'information, ils concernent les ravalements de façades, des travaux de peinture, des opérations qui ne sont pas prises en compte par l'ANAH, et donc par nous.

Néanmoins, la totalité des travaux, si les copropriétaires consentent à mettre la main au porte-monnaie, se situera aux alentours de 3M€.

Pour ce qui nous concerne, nous suivons les travaux subventionnés par l'ANAH sans tenir compte des honoraires : nous avons donc un montant global de 2 643 275 € HT, la participation du GEA se situant à hauteur de 10%, nous sommes donc sollicités pour une somme de 264 328 €, sachant que nous n'irons pas au-delà de cette somme. Le GEA ne participera pas aux dépenses liées aux expertises. Il n'apportera pas d'aides complémentaires pour les travaux sur les parties privatives.

La mise en place de la phase opérationnelle sera soumise à la prise d'un arrêté par le Préfet. Pour l'instant, nous travaillons, mais si le Préfet ne prend par l'arrêté, le dossier tombera à l'eau, ce qui nous ferait un peu mal au cœur puisque nous y travaillons depuis des années.

En plus des aides complémentaires que la collectivité pourra apporter aux copropriétaires, le GEA devra financer le suivi animation. J'ai fait un petit calcul : le suivi animation se montera à 478 400 € TTC pour les cinq ans. Il s'agit d'une somme globale. Cette dépense est inscrite au budget du GEA.

Nous pouvons essayer de solliciter nos partenaires. Le Conseil général n'est pas intéressé par le plan de sauvegarde ; néanmoins, il accompagne Eure habitat et les PIG, dispositifs de même nature. Nous allons donc essayer de relancer le Conseil général pour voir s'il ne peut pas débloquer quelque argent pour cette opération programmée. Nous avons la possibilité d'avoir une rentrée d'argent si les copropriétaires adhèrent à « Habiter mieux », ce qui nous permettrait de récupérer environ 57 000 €.

En ce qui nous concerne, il est demandé aux membres du Conseil communautaire d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer le marché de suivi animation engageant la phase opérationnelle du plan de sauvegarde et solliciter les subventions afférentes à l'issue de la publication de l'arrêté préfectoral du plan de sauvegarde ; d'accepter le principe d'un coût maximum de suivi animation de 478 400 € TTC ; et d'accepter le principe de participer à hauteur de 10 % du montant hors taxes et honoraires et assurances des travaux sur les parties communes pour un montant maximum de 264 328 €.

Ce dossier a reçu l'avis favorable des 1^{ère} et 6^{ème} commissions.

M. Michel CHAMPREDON

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci bien.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer le marché de suivi animation (et avenants éventuels) engageant ainsi la phase opérationnelle du plan de sauvegarde des copropriétés Aubépine et Acacia et **SOLLICITE** les subventions afférentes, à l'issue de la publication de l'arrêté préfectoral de plan de sauvegarde, **ACCEPTE** le principe d'un coût maximum de suivi animation de 478 400 € TTC pour la durée du dispositif (5 ans), et **DECIDE** de participer à hauteur de 10% du montant hors taxe et hors honoraires et assurances des travaux sur les parties communes ou parties privatives d'intérêt collectif pour un montant maximum de 264 328 € (sur la base des travaux retenus et financés par l'ANAH). Cette participation n'englobe pas les coûts relatifs aux études ou travaux d'expertises.

PIG « Lutte contre la précarité énergétique et l'habitat indigne » - Suivi animation – Aide du GEA aux travaux

M. Michel CHAMPREDON

Il s'agit ensuite du Programme d'Intérêt Général (PIG) relatif à la lutte contre la précarité énergétique et l'habitat indigne. Il est également question d'une participation pour l'aide aux travaux et le suivi animation.

M. Serge BONTEMPS

Tout à fait. Nous avons en tête cette opération depuis quelques années. Nous sommes en train de la réaliser. Dans ce contexte, la collectivité a pris la décision de lancer un marché afin de retenir un bureau d'étude pour déterminer les conditions de mise en place d'un dispositif d'aides à destination des ménages en situation de précarité énergétique, d'habitat indigne, mais également pour les personnes en situation de mobilité réduite afin d'adapter leur logement. Nous avons donc trois objectifs.

Les résultats de l'étude nous montrent qu'en matière de lutte contre l'habitat indigne un certain nombre de logements ont été répertoriés ainsi qu'en matière de lutte contre la précarité et en matière d'adaptation des logements. S'agissant du parc privé, l'étude conclut également qu'un besoin existe. Ceci étant dit, il faut se fixer des objectifs.

Le premier tableau que vous avez sous les yeux (page 2) fixe ces objectifs, d'une part pour les propriétaires occupants et d'autre part pour les propriétaires bailleurs. Evidemment, une fois ces objectifs fixés, il nous faut les financer.

Le tableau de la page 3 vous indique donc les financements des propriétaires occupants et ceux des propriétaires bailleurs.

Vous remarquerez que l'ANAH, dans certains domaines comme « Habiter Mieux », attribue des primes et que, dans d'autres cas comme l'habitat indigne et l'autonomie, donne des pourcentages sur le montant des travaux avec des plafonds. Pour nous, l'enveloppe à réserver pour cette partie financière est de 131 400 €.

Il faudra encore mettre un peu la main au porte-monnaie car après le coût fixe du marché et les aides du GEA, un troisième poste de dépense intervient dans la mise en œuvre de l'opération programmée, la part variable de la rémunération du prestataire.

Le tableau (page 4) vous résume cette part variable. Vous voyez que la participation du GEA est relativement modeste par rapport à celle de l'ANAH : elle est de 32 800 € au total dont 3 970 € de la part du GEA.

En page 5, vous avez le résumé de l'opération mais il s'agit d'un résumé de technicien. J'ai un peu reproché à ma collaboratrice d'être trop entrée dans le détail, ce qui rend l'ensemble un peu difficile à saisir. Sachez simplement que, pour nous, il faut retenir la somme de 389 700 €.

Il nous est donc demandé d'accepter le principe de participation du GEA, en complément des aides de l'ANAH, à hauteur de 389 700 € sur les trois ans du dispositif, selon les règles définies dans la présente délibération et la convention à signer avec les services de l'Etat ; de décider d'engager la phase opérationnelle et d'autoriser le Président à signer les documents du marché de suivi animation ; et d'autoriser le principe de la fongibilité des enveloppes réservées entre les thématiques et les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs. Si nous nous apercevons, en effet, qu'il y a une grosse demande sur le volet des propriétaires occupants et qu'il reste un peu d'argent sur l'enveloppe des propriétaires bailleurs, nous ferons donc de la fongibilité, c'est-à-dire que nous transférerons cette somme pour les propriétaires occupants, ou vice-versa. M. le Président, j'en ai terminé.

M. Michel CHAMPREDON

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

☞ **DECIDE** de participer au Programme d'Intérêt Général « lutte contre la précarité énergétique et l'habitat indigne » en complément des aides de l'ANAH, à hauteur de 389 700 € sur les trois ans du dispositif, **AUTORISE** le Président à **SIGNER** la convention à passer avec l'Etat, **DECIDE** d'engager la phase opérationnelle et autorise le Président à **SIGNER** les documents du marché de suivi animation, et avenants éventuels, et **AUTORISE** la fongibilité des enveloppes réservées entre les thématiques et les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable – Année 2012

M. Michel CHAMPREDON

Nous allons passer au deuxième sujet, celui de l'eau et de l'assainissement.

Avant de donner la parole à Gaston Gaudemer, j'ai mis devant moi le trophée « Aquaplus », qui a été décerné à l'agglomération du Grand Evreux au cours d'une cérémonie qui a eu lieu pendant le salon des Maires en novembre dernier. J'y étais avec Gaston Gaudemer, M. Delugan, M. Pesenti et les techniciens du service des eaux.

Ce trophée, qui existe depuis 2010, est destiné à récompenser une réalisation exemplaire en matière de développement durable dans trois composantes particulières : la composante environnementale (performance énergétique, consommation de réactifs, recyclage), la composante sociale et sociétale (dialogue avec les usagers, intégration paysagère, sécurité et conditions de travail, formation) et la composante économique (respect des budgets, délais). Différents dossiers sont ainsi examinés suivant ces paramètres.

Notre Centre de traitement des eaux usées a donc reçu ce trophée « Aquaplus », ce qui nous permet d'être mentionnés dans un article de la revue « Eau Magazine » de l'école française de l'eau. Vous savez bien que chaque secteur spécialisé a ses propres revues spécialisées. Notre usine de traitement y est citée.

C'est pour moi l'occasion de saluer tous ceux qui ont été initiateurs, concepteurs, réalisateurs du dossier, en commençant par notre collègue Gaston Gaudemer qui l'a porté sur les fonds baptismaux dès le début jusqu'à son aboutissement. Je salue tout le travail qui a été fait. Je crois, si je me souviens bien, qu'il a par ailleurs reçu les insignes d'Officier de l'Ordre National du Mérite lors d'une cérémonie à laquelle il nous avait invité. C'est aussi une façon de saluer ce collègue qui s'est beaucoup investi pour l'agglomération, et particulièrement pour l'eau.

Le premier dossier de ce secteur est le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau pour l'année 2012. Ce rapport vient toujours avec un an de décalage, les calculs et les ratios étant longs à réaliser. Le document vous a été envoyé. Gaston Gaudemer va nous tracer quelques lignes.

M. Gaston GAUDEMER

Merci M. le Président.

Le document est à présent beaucoup plus synthétique que par le passé. L'avantage est qu'il est identique pour toutes les collectivités depuis l'année dernière. Chaque Préfet a informé les collectivités qu'elles devaient renseigner ce document. Vous avez pu constater – je suis certain que vous avez dû le regarder avant de venir – que tout n'était pas encore renseigné. Le document étant nouveau, nous n'avions pas forcément envisagé de répondre à certaines questions, mais cela se fera au fur et à mesure. Et, encore une fois, l'avantage est que nous pourrons, d'une année sur l'autre, comparer nos propres résultats et nous comparer à d'autres collectivités de notre importance.

S'agissant de ce rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable, je vous rappellerai que le service public dessert 20 580 abonnés et qu'il a prélevé 6 888 000 m³ d'eau en 2012 contre 7 024 000 m³ en 2011. Compte tenu des volumes achetés et vendus à d'autres services, les valeurs consommées facturées s'élèvent à 4 762 000 m³, ce qui veut dire que nous avons un rendement de 72,42%, un rendement légèrement amélioré par rapport à 2011 où il était de 70,77%. Ce n'est pas une amélioration suffisante à mon goût puisque je m'étais engagé, en prenant mes fonctions il y a quelques années, à approcher des 80%. Nous y allons tout doucement, et je laisse à mon successeur le soin d'atteindre les 80% très rapidement. Le linéaire des réseaux est de 751 km.

Les recettes se sont élevées à 8 594 000 €.

Les tarifs, vous les connaissez, étaient au 1^{er} janvier 2012 de 1,24 € hors redevance pour l'Agence de l'eau. Le service a procédé à la réparation de 176 fuites sur les conduites et équipements de réseaux, 499 fuites sur les branchements et compteurs. 1 442 compteurs ont été posés ou échangés au cours de ces 5 dernières années. 12,5 km de linéaire de réseaux ont été renouvelés. Pour l'année 2012, l'indice global d'avancement de la protection de la ressource est de 64%. Ceci avance tout doucement. Le taux de conformité calculé dans le cadre du contrôle sanitaire est au maximum, aussi bien au niveau microbiologique qu'au niveau des paramètres physico-chimiques. Voilà les éléments essentiels que je voulais souligner sur ce rapport relatif à la qualité de l'eau.

M. Michel CHAMPREDON

Il s'agit de prendre acte de ce rapport. Etes-vous d'accord pour en prendre acte ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

☞ **PREND ACTE** du rapport annuel relatif au Prix et à la Qualité du service public de l'Eau potable établi pour l'année 2012

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif – Année 2012

M. Gaston GAUDEMER

En ce qui concerne l'assainissement collectif, le service dessert 20 032 abonnés. Les volumes facturés se sont élevés à 3 888 000 m³ contre 3 609 000 m³ en 2011. Il existe 342 km de réseau. Les tarifs au 1^{er} janvier 2012 étaient de 1,45 € hors redevances pour l'Agence de l'eau. Les recettes se sont élevées à 6 646 507 €.

En 2012, le nombre de points noirs est de 39,5 pour 100 km de réseau, il était de 70,6 pour 100 km en 2011. Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an quelle que soit la nature du prélèvement et celle de l'intervention.

Au cours de ces cinq dernières années, 2,28 km de réseau ont été renouvelés, ce qui est bien évidemment insuffisant. Je crois que, dans les années à venir, il faudra mettre l'accent sur ces renouvellements de réseau. L'indice global de conformité des performances d'épuration est de 98,5, ce qui est normal avec la nouvelle station d'épuration que nous venons de mettre en eau.

M. Michel CHAMPREDON

M. Ferrouk.

M. Sid-Ali FERROUK

Je passe le micro à M. Alain Nogarède, M. le Président.

M. Alain NOGAREDE

Merci M. Ferrouk.

Sur les deux rapports que nous venons de voir, je ne parlerai que de la page 17.

Je ne veux pas contredire le trophée qui a été reçu, ni le mérite des services, ni le mérite de M. Gaudemer, mais je suis intrigué par ces chiffres.

S'agissant d'abord de l'eau, les recettes de vente d'eau aux usagers (8,4 M€ en 2011, 8,5 M€ en 2012) ont augmenté de 100 000 €. Mais les abonnements, de 2011 à 2012, sont passés de 2,3 M à 1,7 M. Je ne veux pas causer de tort aujourd'hui mais il faudrait tout de même m'expliquer un peu. A mon avis, il y a un problème. S'agissant de l'assainissement, tandis que les recettes de vente d'eau étaient portées à 8,5 M€ sur le précédent document, elles sont ici inscrites à 10,6 M€. Je sais bien que nous vendons de l'eau et que nous n'assainissons pas toute l'eau. Quand nous arrosons une pelouse, l'eau n'est pas assainie ensuite. En revanche, je vois que les recettes d'assainissement passent de 5 à 6,6 M€. Ces chiffres m'intriguent. Je ne veux faire de tort à personne mais je souhaiterais tout simplement que, sous 15 jours, une réponse me soit donnée et que ces chiffres que j'ai du mal à comprendre mathématiquement me soient expliqués.

Je vous remercie de votre attention. J'ai compris qu'il s'agissait de la première année de ce document et qu'il reste évidemment des éléments à affiner.

M. Michel CHAMPREDON

M. Gaudemer.

M. Gaston GAUDEMER

Je vous remercie de me donner 15 jours pour répondre à vos questions car je serais incapable de répondre immédiatement. Je pense que les chiffres qui sont inscrits sont exacts mais qu'ils demandent sans doute des explications techniques. Mais merci de me donner 15 jours. Vous auriez pu me donner 3 mois, cela m'aurait arrangé.

M. Michel CHAMPREDON

Nous prenons acte de toute façon. Il n'y ni opposition ni abstention.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

☞ **PREND ACTE** du rapport annuel relatif au Prix et à la Qualité du service public de l'Assainissement collectif établi pour l'année 2012

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif – Année 2012

M. Michel CHAMPREDON

La délibération suivante concerne l'assainissement non collectif.

M. Gaston GAUDEMER

Je serai très rapide. Le service public d'assainissement non collectif dessert 10 000 habitants. Vous connaissez les tarifs, je ne vais pas rentrer dans le détail. 773 installations ont été contrôlées en 2012 et 3 600 depuis la création du service. Nous avons obligation de contrôler toutes les installations avant fin 2013. Le taux de conformité est de 25%, ce qui veut dire que 75 % ne sont pas conformes. Des travaux de réhabilitation sont en cours mais qui ont connu un petit ralentissement en 2012 pour des raisons de personnel et du fait du changement du marché. Cependant, les travaux de réhabilitation sont estimés, pour 2013, à 1 215 000 €. De gros travaux de réhabilitation étaient en cours pour 2013.

M. Michel CHAMPREDON

Nous prenons acte. M. James.

M. Jean-Claude JAMES

Je voudrais simplement souligner que, dans ma commune, j'ai eu une vingtaine de réclamations des habitants quant à la contribution annuelle au SPANC. Je crois que le montant est de 36 €. Il faudrait peut-être leur rappeler le fonctionnement car ils ne comprennent pas trop.

M. Michel CHAMPREDON

M. Gaudemer.

M. Gaston GAUDEMER

Je comprends que les usagers ne comprennent pas toujours bien quand ils ont une facture à payer mais, à chaque fois qu'il y a eu un contrôle, il a bien été précisé que le contrôle entraînait forcément une redevance annuelle. Cette redevance est, de mémoire, de 34.50 €. S'il faut le rappeler, pourquoi pas ?

M. Michel CHAMPREDON

Il faut toujours faire de la communication.

Nous prenons acte aussi de ce rapport. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

☞ PREND ACTE du rapport annuel relatif au Prix et à la Qualité du service public de l'Assainissement non collectif établi pour l'année 2012

Réhabilitation des installations d'assainissement non collectif en zonage collectif – Allongement du délai de raccordement au réseau collectif communautaire – Modification du règlement d'assainissement communautaire

M. Michel CHAMPREDON

Il s'agit ensuite de la modification du règlement d'assainissement communautaire.

M. Gaston GAUDEMER

Il s'agit encore de l'assainissement individuel.

Vous savez que, lors d'une délibération de 2012, nous avons décidé que le jour où l'assainissement collectif passerait devant les maisons de particuliers disposant d'une installation neuve ou réhabilitée, nous leur donnerions 10 ans pour se raccorder du fait qu'ils avaient entrepris des travaux de réhabilitation et donc supporté un coût de réhabilitation. Pour leur éviter d'avoir deux investissements à payer, l'un pour l'assainissement non collectif et l'autre pour l'assainissement collectif, nous avons convenu d'un délai de 10 ans, mais nous n'avons jamais déterminé à partir de quelle date partait le délai de 10 ans. C'est la raison pour laquelle nous vous demandons de délibérer ce soir de manière à ce que ce délai de 10 ans démarre à la réception des travaux, afin que cela soit inscrit dans le règlement.

M. Michel CHAMPREDON

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci bien.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

☞ FIXE le point de départ du délai de 10 ans de raccordement au réseau collectif communautaire accordé aux usagers ayant procédé à la création ou à la réhabilitation de leur assainissement individuel, à la date de création ou de réception des travaux de réhabilitation, et MODIFIE en ce sens, le règlement d'assainissement communautaire

Branchements publics communautaires - Modalités particulières de paiement des frais d'établissements - Modification du règlement communautaire de l'assainissement collectif

M. Michel CHAMPREDON

La délibération suivante concerne les branchements publics, avec une modification du règlement mais cette fois-ci pour l'assainissement collectif.

M. Gaston GAUDEMER

Les particuliers ont deux ans pour se raccorder quand l'assainissement collectif passe devant chez eux. Il vous est proposé ce soir d'accorder une possibilité de fractionner le paiement pour ce raccordement. Lorsque nous avons délibéré l'année dernière, nous avons fixé le montant forfaitaire du branchement à 2 971,30 €. Il est donc proposé que le paiement de ce montant forfaitaire soit échelonné sur trois ans, avec un règlement de 50% à la réception des travaux, de 25% avant le terme de la première année suivant la réception, et 25 % avant le terme de la deuxième année suivant la réception. Un particulier qui verrait l'assainissement collectif passer devant chez lui pourrait donc se raccorder tout de suite sans avoir à payer l'intégralité immédiatement : il aurait trois ans pour effectuer le règlement.

M. Michel CHAMPREDON

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

☞ FIXE ainsi qu'il suit, les modalités de paiement des frais d'établissement des branchements publics, pour les usagers qui le souhaitent, s'agissant de la création d'office de branchements par le GEA dans le cadre d'opérations d'extension de la zone de collecte des eaux usées, et donc du raccordement obligatoire dans un délai de deux ans :

- 50% à réception des travaux*
- 25% avant le terme de la première année suivant la réception*
- 25% avant le terme de la deuxième année suivant la réception.*

et MODIFIE en ce sens le règlement communautaire d'assainissement public

Règlement de distribution d'eau potable – Pression – Fuites – Modification

M. Michel CHAMPREDON

Ensuite, nous avons une délibération concernant Saint Sébastien de Morsent.

M. Gaston GAUDEMER

Non, vous allez trop vite, M. le Président. Vous avez voulu être trop synthétique.

M. Michel CHAMPREDON

Oui, c'est cela. Il s'agit donc de la délibération n° 14 concernant le règlement de distribution d'eau potable avec des modifications relatives à l'aménagement des sous-sols.

M. Gaston GAUDEMER

Nous avons effectivement quelques difficultés en raison de l'aménagement, par les abonnés, de nouvelles surfaces habitables dans les sous-sols anciens dépourvus d'étanchéité : il est constaté une inflation des conséquences dommageables aux incidents sur le réseau. Ces incidents occasionnent des inondations qui endommagent du mobilier et des embellissements réalisés dans les sous-sols dépourvus d'étanchéité. De ce fait, nous sommes sollicités par les assureurs. Par ailleurs, la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et en Régie (FNCCR) a attiré notre attention sur le fait qu'il serait bon d'ajouter dans le règlement une recommandation à destination des abonnés pour que ceux-ci consultent systématiquement les notices de leurs appareils ménagers pour s'assurer de leur compatibilité avec la pression du réseau. Il vous est donc demandé ce soir de modifier notre règlement pour inclure ces deux recommandations.

M. Michel CHAMPREDON

Très bien. Merci. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

☞ MODIFIE le règlement de distribution d'eau potable du Grand Evreux Agglomération afin de prendre en compte les situations nouvelles auxquelles il est confronté : nécessité de protéger les habitations lors de travaux d'aménagements réalisés dans des sous-sols dépourvus d'étanchéité, et nécessité de s'assurer de la compatibilité des équipements ménagers avec la pression du réseau

Commune de Saint Sébastien de Morsent - Bassins pluviaux clôturés – Entretien par la commune – Convention GEA / Commune de Saint Sébastien de Morsent

M. Michel CHAMPREDON

Nous passons à présent au secteur de la valorisation et de l'élimination des déchets.

M. Gaston GAUDEMER

Non, vous allez encore trop vite.

M. Michel CHAMPREDON

Pardon. Nous avons la délibération n°15 : entretien par la commune.

M. Gaston GAUDEMER

Je vous promets qu'ensuite j'en ai fini !

Cette délibération concerne Saint Sébastien de Morsent. Je souhaiterais que toutes les communes aient la même démarche. Saint Sébastien se propose en effet d'assurer gratuitement l'entretien des espaces verts à l'intérieur des ouvrages clôturés d'eaux pluviales sur son territoire.

Nous acceptons bien volontiers, pour le présent et pour l'avenir, cette proposition. Il s'agit donc de passer une convention avec la commune de Saint Sébastien. Mais, à votre bon cœur messieurs-dames, si d'autres communes le souhaitent, je suis preneur pour l'agglomération.

M. Michel CHAMPREDON

Serge Bontemps.

M. Serge BONTEMPS

Deux mots d'explication sur cette démarche. Nous avons, sur notre commune, plus d'une demi-douzaine de bassins de rétention en plein cœur de village. Evidemment, l'herbe pousse, passe chez les voisins, et les riverains qui se promènent voient des herbes d'un mètre cinquante. Nos services tondent bien sur la périphérie extérieure mais, les hautes herbes demeurant à l'intérieur, nous en avons assez de nous faire rappeler à l'ordre par les riverains et nous avons donc pris cette décision qui va nous coûter un peu. M. Cot était tellement surpris qu'il nous avait proposé des graines pour faire pousser des fleurs tout autour. Mais je n'ai pas accepté les graines. Nous signerons volontiers la convention, M. le Président.

M. Michel CHAMPREDON

Il faudrait planter des bandes fleuries aussi.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci bien.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

*☛ AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention d'entretien, par la commune de Saint Sébastien de Morsent, des espaces verts des bassins pluviaux clôturés du GEA, ainsi que les avenants éventuels à intervenir ; la commune, dans le cadre de sa politique d'embellissement et de fleurissement des espaces verts, a souhaité entretenir elle-même ces bassins.*

Tarifs d'intervention du Service gestion des déchets – Revalorisation pour 2014 (2ème partie)

M. Michel CHAMPREDON

Ensuite, le secteur de l'eau et de l'assainissement étant terminé, nous passons à l'élimination et à la valorisation des déchets. Rémi Priez va nous rapporter deux délibérations. La première concerne les tarifs d'intervention du service de gestion des déchets.

M. Rémi PRIEZ

Il s'agit de la deuxième partie des tarifs d'intervention puisque nous avons délibéré en octobre 2013 sur les tarifs des marchés et la redevance spéciale. Pour cette deuxième partie qui concerne les foires, cirques, salons et SETOMPro, nous attendions la délibération du SETOM, qui vient d'être rendue. Je vous propose donc cette délibération qui concerne la collecte et le traitement des déchets produits par les foires, salons et mairies, ainsi que les tarifs SETOMPro.

M. Michel CHAMPREDON

M. Laheye.

M. José LAHEYE

Comme pour la première partie, je m'abstiendrai sur cette délibération. Les foires à tout sont organisées pour les écoles et les associations sportives et culturelles, et je me suis aperçu que, depuis que nous avons pris cette décision-là, les déchets étaient mis dans des sacs poubelles dispersés un peu partout. Nous avons déplacé le problème. Nous voulons les taxer, ils ne veulent pas être taxés, donc ils bourrent les poubelles existant autour. La taxe qu'ils devraient verser représente une somme qu'ils ne pourraient plus mettre à la disposition de leur association. Je m'abstiendrai donc, car je trouve qu'il est un peu fort de café de taxer nos associations culturelles et sportives.

M. Michel CHAMPREDON

M. Priez pour répondre.

M. Rémi PRIEZ

Nous avons déjà eu ce débat l'année dernière mais il ne faut pas perdre de vue que nous sommes sur un plan local de prévention des déchets qui vise à réduire les déchets. Sur ma commune, par exemple, nous organisons une foire à tout et nous essayons d'inciter les exposants à gérer eux-mêmes leurs déchets de manière à ce que, lorsqu'ils repartent, ils emmènent leurs déchets. Il s'agit d'un travail à long terme puisque nous avons habitué les gens pendant longtemps à disposer de bennes. Il revient sans doute aussi aux organisateurs de mettre en place une autre démarche.

M. Michel CHAMPREDON

Mme Bénard.

Mme Catherine BENARD

Je voulais soulever un souci qui peut être un peu gênant. Nous organisons à Sassegy une foire à tout annuelle au mois de mars, et j'ai trouvé fort désagréable de recevoir la facture aujourd'hui pour cet événement. Il aurait été souhaitable que la facture arrive sur le budget de l'année et que nous n'ayons pas à traiter cela a *posteriori*. La facture est arrivée aujourd'hui au courrier.

M. Rémi PRIEZ

Je le note et nous en parlerons.

M. Michel CHAMPREDON

J'ai une abstention. Qui s'abstient ? Deux abstentions. Qui est contre ? Personne. Donc deux abstentions. Merci.

Le Conseil d'Agglomération :

☞ **REVALORISE (moins deux abstentions) pour l'année 2014 les forfaits et tarifs d'intervention du service Gestion des déchets à l'occasion des cirques, salons, foires et pour le compte des mairies, ainsi que les tarifs SETOMPro applicables aux professionnels**

Tarification incitative – Subvention de l'ADEME – Engagement du GEA

M. Michel CHAMPREDON

La délibération suivante concerne une tarification incitative, avec une demande de subvention auprès de l'ADEME.

M. Rémi PRIEZ

Il s'agit d'une décision très importante parce qu'en fait le GEA a mis en place, en début de mandat, la redevance spéciale. Nous sommes ici dans la continuité de ce dispositif et la délibération concerne la tarification incitative pour les particuliers.

Aujourd'hui, la taxe d'ordures ménagères est prélevée sur la feuille d'impôts. Or, deux lois imposent qu'à partir d'août 2014 les collectivités s'inscrivent dans le processus de la tarification incitative. Celle-ci se décline de deux manières : soit nous créons cette tarification incitative par l'établissement d'un budget annexe ; soit nous restons sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères telle qu'elle existe aujourd'hui mais avec un principe de part variable et de part fixe. Le principe des lois du Grenelle de l'Environnement est celui du pollueur/payeur. L'action qui est menée à travers cela vise donc vraiment à une sensibilisation extrême des usagers sur la gestion de leurs déchets. Nous avons donc ce caractère obligatoire de la tarification incitative, nous n'avons donc pas le choix, et je ne pense pas que les pouvoirs publics puissent prendre une quinzaine d'années comme pour la redevance spéciale : il faut vraiment que nous nous lancions dans le processus.

Nous avons déjà démarré l'année dernière avec quelques élus un groupe de travail sur cette tarification incitative mais nous avons dû arrêter le travail de ce groupe puisque nous attendions de l'ADEME une subvention très importante pour la mise en place de cette tarification. Or, l'ADEME n'a pris sa décision de reconduire ses subventions qu'en décembre 2013. Notre grande chance est qu'en 2014, l'ADEME a décidé de continuer à donner une part importante de cette subvention puisqu'elle est de 6,60 € par habitant, soit environ 550 000 €. A partir du moment où nous décidons de mettre en place la tarification incitative, nous avons 4 ans pour arriver au bout. Je pense qu'il nous faut nous y engager, d'une part parce que cette démarche comporte un caractère obligatoire légalement, mais de plus parce que la subvention de l'ADEME, qui est maintenue pour 2014, risque d'être supprimée à partir de 2015 du fait même du caractère obligatoire de la démarche. Il s'agit d'un niveau important de financement parce que le sujet est tout de même très complexe. Les implications sont nombreuses dans un grand nombre de domaines, que ce soit au niveau des ressources humaines ou qu'elles soient financières, techniques, comptables. Nous avons à creuser dans beaucoup de domaines, et beaucoup de services de l'agglomération vont être impactés. Il va falloir tout de même que nous étudions tous ces éléments, ce qui prendra un peu de temps. Au-delà des quatre ans, de toutes manières, les services fiscaux seront impactés puisqu'il y aura forcément une modification sur les feuilles d'impôts. Soit la redevance incitative, si nous retenons cette solution, sera en budget annexe avec une tarification interne à l'agglomération comme pour le service de l'eau ; soit nous restons sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères avec une part fixe et une part variable, lesquelles seront portées sur la feuille d'impôts mais en y entraînant des modifications. Par conséquent, la feuille d'impôts n'arrivant qu'une fois par an, nous ne pouvons pas décider au dernier moment. Heureusement pour nous, le délai de mise en place, qui va mobiliser beaucoup d'énergie, est assez long. Nous allons donc réactiver rapidement le groupe de travail avec les volontaires. Nous avons déjà dégrossi toute la partie législative de cette tarification incitative ; nous avons également regardé ce qui se faisait au niveau national pour nous inspirer des bonnes et moins bonnes expériences. J'ai oublié un point extrêmement important. Cette tarification incitative repose sur trois principes, en dehors du principe du pollueur/payeur : nous devons prendre en compte soit le poids, soit le volume, soit le nombre de ramassages. Au minimum, il nous faudra retenir un élément, mais nous pouvons également en retenir deux ou trois.

M. Michel CHAMPREDON

Mme Lemeilleur.

Mme Monica LEMEILLEUR

Merci. Je voudrais juste attirer votre attention sur la nécessité d'inciter nos concitoyens à traiter leurs déchets comme il le faut, mais il faudrait peut-être rester également vigilant sur la recrudescence des dépôts sauvages, surtout dans nos communes rurales. Actuellement, ils augmentent déjà grandement, et avec ce genre de tarification je crains le pire.

M. Michel CHAMPREDON

Attendez avant de répondre, M. Priez, j'ai d'autres demandes de parole. M. Gérard Dupard.

M. Gérard DUPARD

Je suis aussi tout à fait favorable à cette tarification incitative. J'ai été délégué dans divers SIVOM et SETOM. Mais il faudrait peut-être aussi que les habitants sachent où aller porter leurs déchets. Je parle ici de la déchetterie de Caër qui ne remplit plus du tout ses fonctions : les huiles usagées y sont refusées ainsi que les piles. Les gens de la Chapelle comme ceux d'Irreville et du Boulay-Morin doivent aller à Saint Laurent et traverser toute la ville d'Evreux. Pire encore ! Même les bouchons en plastique sont refusés. En quoi cela gêne-t-il de stocker dans une poubelle les bouchons en plastique, sachant que nous avons en plus une convention SETOM avec les associations de personnes handicapées pour récupérer ces bouchons en plastique. Les habitants de chez moi sont complètement désarmés. Je suppose que dans les communes voisines, la situation est la même. Et comme le dit Mme Lemeilleur, nous trouvons de plus en plus de déchets dans nos espaces boisés.

M. Michel CHAMPREDON

M. Nogarède.

M. Alain NOGEREDE

Je demande depuis déjà trois ans que, dans un souci de transparence, nous mettions en place définitivement un budget annexe des ordures ménagères. Mais nous le ferons en avril.

M. Michel CHAMPREDON

Y a-t-il d'autres interventions avant que le rapporteur ne réponde ?

Christine Fessard.

Mme Christine FESSARD

Je vais répondre sur la question du budget annexe. Nous avons déjà environ 14 budgets annexes, ce qui est quand même énorme. Vous savez que dans ces budgets se trouvent ceux des ZAC et que nous réfléchissons à leur suivi parce que ce sont des boîtes que nous ouvrons et qui durent très longtemps. En ce qui concerne la question des déchets, il ne nous paraît pas vraiment utile d'avoir un budget annexe puisque nous avons déjà une grande visibilité sur ces lignes budgétaires que nous vous présentons chaque année. En ce qui concerne le travail qu'a commencé la sous-commission Déchets-Finances qui réfléchit sur cette évolution de la taxation, sachez que nous allons, dans les détails, jusqu'au coût de chaque benne qui ramasse les ordures, au coût des travaux sur les machines en matière notamment d'utilisation de gasoil. Nous avons aujourd'hui une vision extrêmement détaillée, que nous vous présenterons à l'occasion lors des diverses commissions concernées. Mais, pour l'instant, le travail n'est pas encore totalement abouti.

M. Michel CHAMPREDON

Rémi Priez, qui est impatient de répondre.

M. Rémi PRIEZ

Pour répondre tout de suite à ce que vient de dire Christine Fessard, je rappellerai que l'objectif que nous avons à la mise en place de ce groupe de travail était d'être le plus transparent possible. Effectivement, quand il est question de tarification incitative, les termes peuvent lever des inquiétudes. Je sais que les gens sont assez sensibles au principe de poids des déchets. Nous serons donc le plus transparent possible et nous essayerons d'avoir la meilleure communication possible. Pour revenir à la question des dépôts de déchets sauvages, je crois que nous essayons tous de lutter contre ces phénomènes. Les déchetteries sont plus ou moins accessibles, et nous essayons d'avoir le meilleur accès. S'agissant de la déchetterie de Caër, nous avons un gros problème : normalement, elle devrait être fermée puisqu'elle se situe à ras de l'Iton. Ceci n'est pas du fait du GEA. Si cela ne tenait qu'à nous, nous la laisserions en activité encore quelque temps mais la Police de l'eau nous impose soit une fermeture soit une réduction drastique du type de déchets traités là-bas. C'est la raison pour laquelle cette déchetterie ne ramasse que très peu de déchets. Notre objectif pour les mois et années à venir est de réussir à mutualiser une déchetterie sur Gravigny, c'est-à-dire d'avoir une seule déchetterie à Gravigny taillée sur le même modèle que celle de Saint Laurent. Ce projet nous demandera un effort en matière de budget d'investissement mais, en tous cas, il est dans nos cartons. Nous avons également des projets de rénovation de toutes nos déchetteries pour les années à venir, notamment celle du Val d'Iton qui accueille 60 000 visiteurs par an et qui commence à être un peu à l'étroit. S'agissant du budget annexe, Christine Fessard vous a répondu. En fonction du choix qui sera retenu, soit nous passerons sur un budget annexe (redevance incitative), soit nous resterons (taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative) sur le budget principal.

M. Michel CHAMPREDON

Mme Buquet-Renollaud.

Mme Sophie Buquet-Renollaud

Nous avons eu l'occasion de discuter de cette déchetterie de Caër dans le cadre d'autres sujets. Il serait intéressant d'aller plus loin, et jusqu'à accueillir et mutualiser le projet de ressourcerie sur lequel nous travaillons actuellement.

M. Rémi PRIEZ

Lorsque nous pensons déchetterie, nous voyons un quai avec une benne, mais il est vrai que nous avons vu des exemples de déchetteries construites en France avec une première partie comportant une ressourcerie.

Les visiteurs arrivent avec un certain type de déchets et peuvent déposer des choses qui peuvent être recyclées ou repartir vers une autre utilisation. Certaines personnes jettent parfois des choses qui sont encore en bon état ou qui fonctionnent très bien. Nous avons de beaux exemples de telles « ressourceries ». Si nous avons un carnet de chèques, nous pourrions faire de très belles choses. Mais j'espère que nous pourrions travailler sur ce type de projets et dégager des financements.

M. Michel CHAMPREDON

Merci. Le Maire de La Chapelle-du-Bois-des-Faulx était-il au courant des contraintes posées par la Police de l'eau ? Dans ce cas-là, effectivement, il faut que l'information soit complète et transmise au Maire pour qu'il puisse informer la population et que les questions spontanées que l'on se pose quand on ne dispose d'aucune information ne se posent pas. Mais peut-être Gérard Dupard était-il déjà au courant.

M. Rémi PRIEZ

La structure même de la déchetterie est très fragile. Il y a beaucoup de problèmes quant à cette déchetterie.

M. Gérard DUPARD

C'est une question de bon sens : cela ne pollue pas l'eau de mettre un container ou une poubelle à bouchons. Je suis désolé.

M. Michel CHAMPREDON

Il faut le dire à la bonne personne. L'agglomération est tout de même tenue de respecter les prescriptions de l'Etat. Philippe Vivier.

M. Philippe VIVIER

Je suis étonné. La déchetterie est sur la commune de Normanville, et j'apprends ce soir ce qu'il en est. Ni la Police de l'eau, qui est tout de même vigilante sur notre commune, ni le GEA ne nous ont informés.

M. Rémi PRIEZ

Je crois qu'une information a été faite.

M. Philippe VIVIER

Non. J'ai un peu de mémoire et je vais régulièrement à ce genre de réunions. La situation est de pire en pire. Pour les déchets électriques, il faut aller à Evreux, ce que je trouve tout de même dommage. A Evreux, sur la déchetterie située dans la côte de Saint Michel, il y a toujours énormément de monde. En matière de service à la population alentour, nous pouvons être interrogatifs. La Police de l'eau sait nous prévenir dès qu'il y a un problème ; en l'occurrence, elle ne nous a prévenus.

M. Michel CHAMPREDON

La question de l'information et de la communication est toujours un grand sujet de société que nous avons déjà pu évoquer lorsque nous avons parlé de l'aménagement des Suresettes. Je prendrai un exemple pour terminer sur ce sujet. Vous savez qu'à présent nos services Espaces verts n'utilisent plus de pesticides et que nous avons adopté la coupe différenciée pour préserver une certaine biodiversité et pour qu'il y ait des coccinelles, des papillons, des vers de terre, des pâquerettes et des boutons d'or. Au démarrage de ce changement de pratique de nos services Espaces verts, je recevais beaucoup de récriminations des habitants, notamment des anciens, qui ne comprenaient pas que l'on ne tonde pas la pelouse comme jadis. Nous avons donc fait mettre un certain nombre de panneaux d'information ici et là, ce qui a fait disparaître les remarques. Avec trois ou quatre mots, nous pouvons expliquer qu'il s'agit d'un choix de biodiversité que de ne pas tondre comme nous tondions jadis un gazon de type anglais. Sur ces questions de déchetterie, je pense qu'il y a également un effort de communication à faire, d'abord en direction des élus locaux qui, par définition, sont la première entrée de contact avec la population, mais peut-être aussi à l'entrée de la déchetterie en plaçant un simple panneau d'information. Réfléchissez avec les services pour que l'information soit faite. En tous cas, s'agissant de cette tarification incitative, je pense qu'il s'agit d'un dossier intéressant. Merci aux élus qui ont travaillé six mois sur la question. Cette mesure est destinée à baisser le tonnage de déchets traités et doit permettre, après la mise en place notamment des bacs à compost, à un certain nombre de familles d'avoir des tarifs moins élevés. A nouveau M. Priez.

M. Rémi PRIEZ

J'ai un petit complément d'information. Ceci va être une manne financière extrêmement importante puisque nous allons pouvoir financer du personnel pour travailler sur cette étude. De plus, nous allons pouvoir avoir accès à des subventions sur les équipements. Les bacs jaunes sont déjà « pucés » mais il va falloir équiper nos camions pour pouvoir lire ces puces. L'ADEME pourra subventionner jusqu'à 30% l'équipement des camions. Il est très intéressant de pouvoir être dès maintenant dans ce dispositif car d'ici quelques mois l'ADEME risque de verrouiller certains programmes.

M. Michel CHAMPREDON

Quand ces dispositifs deviennent obligatoires, ils ne sont plus subventionnés.

Y a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non plus. Merci bien.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

S'ENGAGE à mettre en œuvre la tarification incitative pour le financement du service de collecte et de traitement des déchets au plus tard en 2017, **SOLLICITE** le soutien financier de l'ADEME et autorise le Président à **SIGNER** tout document à intervenir dans le cadre de ce dossier

Commune d'Evreux – Assainissement en traverse sur RD 830 – Subvention d'équipement

M. Michel CHAMPREDON

Ensuite, nous avons une délibération portant sur l'assainissement en traverse sur la RD 830 et une subvention d'équipement pour la commune d'Evreux. Claude Métayer va nous rapporter cette délibération n°18.

M. Claude METAYER

Une délibération simple. Il s'agit d'octroyer à la commune d'Evreux une subvention pour l'assainissement en traverse sur la RD 830. Nous avons la même mécanique pour toutes les communes. L'opération comporte une subvention de 40 % sur un montant total de 41 450 €, et le GEA verse 35 % de la différence, soit la somme de 8 704.50 €.

M. Michel CHAMPREDON

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

☞ **DECIDE** le versement d'une subvention d'équipement à la commune d'Evreux (8 704,50 € maximum) au titre des travaux d'assainissement en traverse de la RD 830 (route de Conches)

Voirie – Travaux sur trottoirs – Participation des communes sous forme de fonds de concours

M. Michel CHAMPREDON

La délibération suivante concerne des travaux de voirie et la participation des communes sous forme de fonds de concours.

M. Claude METAYER

Je ne sais pas si vous vous en souvenez mais nous avons voté cette délibération à titre d'essai. Il s'agissait de faire participer les communes à la réalisation des trottoirs lors de création de trottoirs ou lorsque la réfection des trottoirs comportait plus de 50% de reprises des anciennes bordures. Cette délibération nous a donné satisfaction et il vous est donc proposé aujourd'hui de l'avoir non plus à titre provisoire mais de manière définitive. Le système reste exactement le même : les communes participent à hauteur de 50% lorsqu'il s'agit de créations de trottoirs.

M. Michel CHAMPREDON

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

☞ **DECIDE** la participation financière des communes aux travaux de construction ou d'entretien lourd des trottoirs (bordures incluses, à partir du fil de l'eau), sous forme de fonds de concours, à hauteur de 50%

Desserte d'Aviron – Expérimentation

M. Michel CHAMPREDON

Thierry Quennehen va nous parler des mobilités durables avec une expérimentation avec la commune d'Aviron pour une desserte des transports en commun.

M. Thierry QUENNEHEN

Cette délibération est l'aboutissement d'un travail assez long qui a eu lieu avec la commune d'Aviron afin de desservir par un minibus (et peut-être ensuite par un bus) cette commune. L'idée est de faire une desserte régulière puisqu'il a été déterminé qu'il y avait une demande potentielle. Après discussions, analyses et étude, il a été convenu de faire une desserte du lundi au vendredi en période scolaire et en période de vacances scolaires et de faire une ligne rapide, de manière à ce que les usagers ne passent pas beaucoup de temps dans le bus, ce qui explique qu'il y aura peu ou pas d'arrêts à Saint Michel. Une seule desserte est prévue à Saint Michel mais il n'y aura pas plusieurs arrêts dans Saint Michel. Nous louons un minibus pour la durée de l'expérimentation. Cette location est à la charge de Trans urbain. Le coût d'exploitation prévisionnel est de 67 000 € desquels il faudra déduire les 11 655 € économisés par la suppression du service de taxi-bus. Les recettes sont d'un montant estimé de 8 000 €. Comme pour toute expérimentation, ce travail sera analysé et la suite de l'expérimentation sera envisagée après cette analyse.

M. Michel CHAMPREDON

Très bien. Jean-Yves Gain.

M. Jean-Yves GAIN

Juste une précision. J'ai lu qu'il y aurait trois allers-retours par jour. Les horaires sont-ils déjà prévus ?

M. Thierry QUENNEHEN

Oui, bien sûr. Nous avons essayé d'étudier le plus possible les horaires. Il s'agira de trajets le matin et le soir aux horaires de travail et le midi afin éventuellement que les personnes puissent rentrer déjeuner chez elles.

M. Michel CHAMPREDON

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci bien.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

☞ **EXPERIMENTE** la desserte de la commune d'Aviron par les transports en commun, sur une période de un an, avec réalisation d'un bilan à mi-parcours et d'un bilan final, et **AUTORISE** le Président à signer l'avenant ainsi que tout acte s'y rapportant à passer au contrat de délégation de service public des transports urbains.

Navettes de soirée – Prolongation jusqu’au 30 novembre 2014 – Avenant à la convention de DSP

M. Michel CHAMPREDON

Ensuite, nous avons la prolongation du dispositif des navettes de soirée. M. Quennehen.

M. Thierry QUENNEHEN

Cette expérimentation avait été lancée en 2012. Plusieurs navettes de soirée avaient été lancées mais sans connaître le succès. A l’issue de cette première expérimentation, nous avons réduit les navettes de soirée aux soirs de match de basket et sur une ligne unique (La Madeleine – Nétreville) avec un bus qui faisait une grande boucle. Il est proposé de prolonger cette desserte jusqu’à la fin du contrat. Puisque la délégation de service public a été prolongé de 11 mois, nous vous proposons de prolonger cette desserte pendant encore 11 mois. Il vous est indiqué que le coût unitaire est de 65 € HT par soirée. Nous comptons 20 passagers en moyenne par navette, en sachant que les soirs de match de basket, par exemple, le bus est quasiment plein.

M. Michel CHAMPREDON

Très bien. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil d’Agglomération, à l’unanimité :

☞ PROLONGE le dispositif de navette de soirée assurée par Trans urbain sur les quartiers de Nétreville/La Madeleine, jusqu’au terme de l’actuel contrat de délégation de service public, soit le 30 novembre 2014, et AUTORISE le Président à signer l’avenant à passer à la convention de DSP, ainsi que tout acte s’y rapportant.

Site des Surettes – Projet d’aménagement – Concertation préalable à la création d’une Zone d’aménagement concerté (ZAC) – Objectifs poursuivis et modalités de la concertation

M. Michel CHAMPREDON

Jean-Claude James va d’abord nous parler des Surettes et des objectifs poursuivis dans le cadre de la concertation préalable.

M. Jean-Claude JAMES

Merci M. le Président.

Le GEA a souhaité engager une démarche de requalification globale sur le site des Surettes. Cette démarche a donné lieu à la réalisation concomitante en 2012-2013 d’une série d’études préalables pour répondre aux enjeux attendus, à savoir :

- une étude de programmation et d’aménagement,
- une étude spécifique sur le volet pluvial,
- une étude sur le volet pollution des sols, portée par l’EPFN.

La réflexion a en outre intégré les différents projets structurants portés ou non par le GEA, à savoir :

- l’extension du tracé du Transport en Commun en Site Propre vers Caër ;
- l’étude « Village d’Artisans », conduite par la Chambre des Métiers et Eure expansion ;
- la mutation du contexte commercial avec le déplacement de l’enseigne Leclerc ;
- l’étude du regroupement des services du GEA sur le site des Surettes.

Le GEA a reconduit le contrat qui le lie à l’EPF Normandie pour l’acquisition et le portage des biens immobiliers nécessaires à l’opération. Le parti d’aménagement proposé a ainsi été construit dans une double perspective d’optimisation financière et de prise en compte du projet de requalification de la RD 155 consécutif au passage du Transport en Commun en Site Propre. La mise en œuvre de ce projet d’aménagement reposerait alors sur :

- une opération de viabilisation de grande ampleur comprenant la création de six voiries nouvelles, dont un axe sud qui desservirait la partie centrale allant du rond-point d’entrée jusqu’à la rue Pierre Séward, et la requalification de trois voiries existantes (RD 155, rue Pierre Séward, voie longeant le CTEU qui desservira les futurs locaux techniques);
- la limitation des acquisitions foncières aux sites jugés stratégiques ;
- la réalisation des ouvrages pluviaux d’accompagnement : 6 bassins sont créés ;
- la démolition de l’ensemble des bâtiments correspondants.

Il s’agit d’une très grosse opération qui sera donc réalisée en plusieurs étapes. Sur ce secteur, il est apparu que la procédure de Zone d’Aménagement Concerté (ZAC) était le plus adaptée à la mise en œuvre du projet dont les spécificités justifient en outre une réalisation en régie directe par le GEA. Suite aux études du bureau et des différents groupes de travail, il est apparu que le site avait une faible attractivité pour un aménageur extérieur ; que le GEA avait une maîtrise partielle du foncier déjà assez importante ; qu’il existait de nombreuses incertitudes programmatiques liées à la durée de l’opération et à son évolution dans le temps ; qu’il y avait également beaucoup de contraintes liées aux interventions nécessaires sur le bâti et le foncier (dépollution et désamiantage) et de contraintes liées à la présence d’activités existantes et à la gestion du relogement des entreprises ; et que des besoins existaient en matière de relations avec les partenaires financiers de l’opération (EPF Normandie, Conseil régional et Conseil général...). La procédure de ZAC impose une concertation associant, pendant toute la durée de l’élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

Il convient d'adopter ce soir une délibération approuvant la réalisation de cette ZAC. Après les prochaines élections municipales, il conviendra par une nouvelle délibération de fixer la ZAC une fois que nous auront été présentés les coûts réels de l'opération. En conséquence, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir approuver les objectifs généraux de cette opération, que je ne reprends pas ; d'autoriser le lancement de la concertation préalable à la création de la ZAC en vue de garantir l'accès du public à l'ensemble des informations relatives au projet et lui permettre de formuler des remarques et des observations pour procéder le cas échéant aux ajustements nécessaires, et d'approuver les modalités de concertation suivantes :

- mise à disposition du public au siège du Grand Evreux Agglomération ainsi que dans les mairies de Gravigny, de Normanville, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, d'un dossier de présentation de l'opération ;
- tenue d'au moins une réunion publique ;
- mise en ligne des informations relatives au projet sur le site internet du GEA ;
- information dans le magazine du Grand Evreux Agglomération.

M. Michel CHAMPREDON

Merci. Il s'agit là d'une étape de la procédure avec la définition des objectifs et le lancement de l'enquête publique. Comme le disait Jean-Claude James, nous ferons ensuite le bilan, ce qui nous mènera à la mandature prochaine : il reviendra donc à la prochaine assemblée de l'agglomération de décider de la suite à donner ou non à ce projet de création de Zone d'Aménagement Concerté sur les Surettes. Y a-t-il des oppositions pour le lancement de l'opération ? Des abstentions ? Non. Merci bien.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

APPROUVE les objectifs suivants dans le cadre du projet d'aménagement du site des Surettes à Gravigny:

- o *assurer l'amélioration fonctionnelle et qualitative du parc d'activités ;*
- o *garantir les conditions d'intégration urbaine du parc, et contribuer à la valorisation de l'entrée d'agglomération ;*
- o *intégrer l'ensemble des conséquences liées aux projets d'infrastructures envisagés dans l'environnement du parc d'activités ;*
- o *recréer sur site une offre foncière adaptée à vocation économique, dans une démarche de renouvellement urbain ;*
- o *renforcer l'attractivité et conforter à terme le positionnement stratégique du site des Surettes.*

DECIDE le lancement de la concertation préalable à la création d'une ZAC en application de l'article L 300-2 du Code de l'Urbanisme, en vue de garantir l'accès du public à l'ensemble des informations relatives au projet et lui permettre de formuler ses observations pour procéder le cas échéant aux ajustements nécessaires et **APPROUVE** les modalités de concertation suivantes :

- o *mise à disposition du public au siège du Grand Evreux Agglomération ainsi que dans les mairies de Gravigny et de Normanville, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, d'un dossier de présentation de l'opération comprenant l'ensemble des pièces produites tout au long de l'élaboration du projet, ainsi que d'un registre sur lequel le public pourra consigner ses observations ;*
- o *tenue d'au moins une réunion publique de présentation du projet ;*
- o *mise en ligne des informations relatives au projet sur le site internet du Grand Evreux Agglomération ;*
- o *information dans le magazine du Grand Evreux Agglomération.*

Schéma régional de cohérence écologique de Haute-Normandie – Projet - Avis du GEA

M. Michel CHAMPREDON

La délibération suivante concerne le schéma régional de cohérence écologique de Haute-Normandie avec la demande faite à l'Agglomération d'exprimer un avis.

M. Jean-Claude JAMES

Dois-je vous relire toute la délibération ?

M. Michel CHAMPREDON

Non.

M. Jean-Claude JAMES

Tout le monde a-t-il lu le dossier ?

M. Michel CHAMPREDON

Oui.

Mme Christine FESSARD

Nous le connaissons par cœur.

M. Jean-Claude JAMES

Il est assez long et assez lourd.

M. Michel CHAMPREDON

Franchement, M. Bontemps, prenez-en de la graine parce que Jean-Claude James a finalement, en cette fin de mandat, l'esprit de synthèse. Je le signale.

M. Jean-Claude JAMES

J'ajouterai juste que vous serez tous concernés au niveau du SCOT, des PLU et des cartes communales qui devront reprendre obligatoirement les éléments de ce schéma.

M. Michel CHAMPREDON

A l'adresse des citoyens qui se trouveraient dans la salle et qui se diraient que le dossier est traité par-dessus la jambe, je dirai qu'il y a tout de même étude, ré-étude, commissions et bureau avant que les dossiers n'arrivent ici. Quand les dossiers arrivent ici, c'est qu'ils ont été léchés sur le bout des doigts. Sommes-nous d'accord pour cet avis ? Ni oppositions, ni abstentions. Merci.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

☞ **APPROUVE** le Schéma Régional de Cohérence Ecologique de Haute-Normandie

Opération « un clocher, une Effraie » - Soutien du GEA

M. Michel CHAMPREDON

Nous avons ensuite le soutien de l'agglomération du Grand Evreux à l'opération « Un clocher, une effraie » de la Ligue de Protection des Oiseaux. Jean-Claude James.

M. Jean-Claude JAMES

Vous avez tout dit. Vous savez tous ce qu'est une effraie. Il s'agit d'un oiseau nocturne qui a un masque blanc et un plumage fauve. J'ai pris la peine de regarder parce que je n'ai pas vu d'effraie. Il s'agit d'une espèce en voie de disparition. L'association « Naturellement Reuilly » demande que l'Agglomération l'aide à financer des dispositifs de nidification munis de caméras.

M. Michel CHAMPREDON

Ceci permet de mener un travail pédagogique avec les enfants puisque la présence de la caméra débouche sur un travail avec les écoles, les centres de loisirs. De plus, l'association est assez sérieuse. L'effraie est aussi ce que l'on appelle la Dame Blanche. Nous sommes d'accord. Il n'y a pas d'oppositions ni d'abstentions. Je vous remercie.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

☞ **DECIDE** la participation du Grand Evreux Agglomération au projet de l'association Naturellement Reuilly, « un clocher, une effraie », à hauteur de 3 000 €, projet visant à installer des nichoirs (équipés de vidéo) sur les clochers d'églises, afin de mieux connaître les chouettes Effraie, dont l'espèce est en déclin, et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document et acte se rapportant à ce projet.

Commune de Sacquenville – Chemin de l'église – Participation pour voirie et réseaux

M. Michel CHAMPREDON

Jean-Claude James, toujours. Cette fois-ci, il est juge et parti puisqu'il s'agit d'une participation pour voirie et réseaux (PVR) sur la commune de Sacquenville.

M. Jean-Claude JAMES

La réalisation de travaux d'extension du réseau d'eau potable a été évaluée à un montant de 22 598 € HT. La délibération prise à cette époque indiquait que les sommes exigibles des pétitionnaires seraient perçues par la commune, qui les reverserait au maître d'ouvrage de l'équipement concerné. Il s'agit donc d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention financière à intervenir entre la commune de Sacquenville et le GEA afin que cette commune puisse procéder au reversement. Si vous ne voulez pas que la participation soit reversée, ce n'est pas grave.

M. Michel CHAMPREDON

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention financière à intervenir entre la commune de Sacquenville et le GEA, ainsi que tout avenant éventuel, définissant les modalités de reversement au GEA, de la Participation pour voiries et réseaux (PVR) du Chemin de l'Eglise perçue initialement par la commune de Sacquenville auprès du constructeur.

Gestion active de la dette – Délégation au Président pour l'année 2014

M. Michel CHAMPREDON

Nous passons à présent au secteur des finances. Christine Fessard va nous rapporter plusieurs délibérations, et tout d'abord celle concernant la gestion active de la dette, une délégation qui permet de gérer cela de façon active. Mme Fessard.

Mme Christine FESSARD

Je vais essayer d'être très synthétique, le dossier est un petit peu long. En fait, il est en deux parties, la première vous brosse un peu l'état de la gestion de la dette en fin d'année 2013 et la seconde évoque les délégations que nous donnons au Président ou à sa représentante. Un petit point rapide sur la gestion de la dette. Vous avez un encours consolidé de 159,50 M€ qui est peu variable par rapport à l'année dernière. La seule différence notable porte sur l'ensemble des budgets autres que ceux consacrés à l'eau et à l'assainissement, ces derniers ayant augmenté. Des graphiques vous représentent, page 2, la répartition de l'encours par prêteurs et par indices, ce qui vous donne une bonne vision de notre situation. Il est à noter que le taux moyen payé en 2013 est de l'ordre de 2,8% alors que, pour la même strate, le coût de la dette est plutôt en général de 3,60%. Nous sommes donc plutôt bien positionnés. Nous avons un taux fixe/révisable de 83,7 % contre 16,3% pour notre encours global de dette. La ventilation de l'encours présente 59% de taux fixe, 15 % de taux révisable et 22% de produits structurés. Mais j'ai les derniers chiffres. Un peu plus loin dans le document, vous avez en fait une information qui vous indique qu'une opération de désensibilisation est en cours avec le CA-CIB. Cette opération a abouti. Les chiffres définitifs donnent donc, pour fin 2013, 18% de dette structurée, 24% de taux variable et 57% de taux fixe. Je passe sur le seul produit à risque, je ne vais pas insister davantage. Dans les nouveaux financements, nous avons une variation de l'endettement qui devrait afficher une légère baisse (- 1 350 000 €). Vous avez une ligne « Mouvements de trésorerie ». Il s'agit toujours de l'outil OCLT dont nous sommes dotés depuis 2010, et qui a permis en 2010 de pallier l'absence de ligne de trésorerie tout en permettant un gain financier sur les intérêts et les commissions. L'économie de frais financiers est de l'ordre de 4 000 €. S'agissant des opérations financières, arbitrages et réaménagements, le GEA a par exemple décidé de déstructurer quelques années de l'emprunt structuré « écart d'inflation zone euro vs France » plutôt que de sécuriser l'échéance 2013, qui a ainsi été réglée au taux de 1,81% au lieu des 4,85 % proposés par la banque. L'arbitrage s'est fait dans ce sens. Je ne rentre pas dans la partie relative au contexte économique, vous l'avez lu, vous aviez reçu les documents à domicile. Dans la deuxième partie, à partir de la page 5, nous rappelons tous les éléments sur lesquels, depuis plusieurs années, nous donnons pouvoir au Président pour la gestion de la dette – qu'il faut gérer pratiquement au quotidien – et que la commission finances ne peut pas valider ou invalider. M. le Président, vous pouvez ouvrir le débat.

M. Michel CHAMPREDON

Merci. M. Nogarède.

M. Alain NOGAREDE

Merci. En l'état je ne peux pas voter cette délibération. En 2014, il y aura des élections ; j'ai même appris que Mme Fessard ne se représenterait pas aux Ventes. Peut-être qu'en avril nous aurons un autre Président et des élus autres. Je ne peux pas préjuger que Mme Fessard sera première vice-présidente pour toute l'année 2014. Il faut donc modifier la délibération. Nous sommes bien d'accord là-dessus. C'est juste de la littérature mais elle est importante.

Mme Christine FESSARD

Félicitations M. Nogarède. Je n'avais pas lu ce détail-là. Effectivement, il faut demander aux services de corriger et d'inscrire « *Monsieur le Président et le 1^{er} vice-président en charge des finances* ». Vous avez tout à fait raison. Nous corrigeons.

M. Alain NOGAREDE

Peut-être que le Préfet et le contrôle de légalité auraient retoqué.

Mme Christine FESSARD

Nous serions ennuyés.

M. Michel CHAMPREDON

C'est une question de rédaction. Je pensais plutôt qu'il s'agissait d'un témoignage de confiance, c'est-à-dire que pour l'équipe actuelle vous étiez d'accord mais que pour une équipe autre, vous n'étiez pas forcément d'accord. Un instant je me suis laissé partir vers des considérations positives. Mais non, il ne s'agissait que de technique ! Dommage ! Nous aurions pu finir en beauté, M. Nogarède. C'était une boutade, nous nous aimons bien quand même !

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

☞ **DÉCIDE**, dans le cadre d'une gestion active de la dette, de conclure, si les conditions s'y prêtent et en fonction des opportunités, des opérations de marchés, **DONNE** délégation, pour l'année 2014, à Monsieur le Président ou au Vice-président à qui le Président déléguerait cette fonction, pour conclure ces opérations de marchés, et résilier ou modifier, avec ou sans indemnités, les contrats déjà conclus ou à conclure, en fonction des fluctuations des taux d'intérêts aux fins de se prémunir contre ou de tirer partie de ces fluctuations. Il lui sera également possible de réaliser une annulation d'opération de retournement, et **AUTORISE** Monsieur le Président, ou le Vice-président à qui le Président déléguerait cette fonction, à lancer une consultation et à passer des ordres auprès du ou des établissements retenus ainsi qu'à signer les documents se rapportant aux opérations de marchés ci-dessus détaillées, ainsi qu'à toutes autres opérations relatives à la dette.

Exercice 2013 - Décision modificative

M. Michel CHAMPREDON

La délibération suivante concerne une décision modificative pour l'exercice 2013.

Mme Christine FESSARD

Nous avons un ajustement au chapitre 012 de + 1 600 € pour la rémunération du personnel et – 1 600 € pour les dépenses imprévues. En restitution de la taxe versement transport, au chapitre 014, nous avons + 2 420 € pour la restitution de cette taxe et – 2 420 € au chapitre 022 des dépenses imprévues. Tout ceci montre tout de même que nous avons été très précis dans nos budgets puisqu'ainsi que vous pouvez le voir, les sommes d'ajustement sont extrêmement faibles.

M. Michel CHAMPREDON

M. Nogarède.

M. Alain NOGAREDE

Excusez-moi, M. le Président, je vais être beaucoup plus sérieux sur cette décision modificative. Nous avons tous vu dans les journaux qu'une décision de justice a été rendue par rapport à nos trois collègues. Je pensais que dans cette modificative n°2 apparaîtraient les indemnités qui devraient être versées à nos collègues, le Tribunal l'ayant décidé. Nous sommes tous des élus de la République et nous souhaitons tous appliquer les lois et les décisions de justice. J'aurais souhaité que nous appliquions la décision du Juge qui a conclu que le Bureau de l'agglomération n'aurait pas dû retirer les indemnités à nos trois collègues. Je souhaiterais donc que cette décision modificative, sauf si vous l'avez déjà prévu dans le budget, mentionne que nous compensons ce qui n'a pas été perçu par nos collègues. Il s'agit d'une décision de justice. Chacun de nous autour de la table, même vous M. le Président j'en suis sûr, est attaché à ce que nous respections les décisions de justice.

M. Michel CHAMPREDON

Mme Buquet-Renollaud.

Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD

Claude Béhar et moi-même avons demandé à M. le Président si nous pouvions faire une intervention. Il nous avait proposé de la faire en fin de conseil, mais je vais la faire maintenant puisque la question est posée. Effectivement, cette décision de justice annule la décision du Bureau du 14 avril 2011. Aujourd'hui, où en sommes-nous ? Le Président, dans son communiqué, est resté un peu droit dans ses bottes et a indiqué que l'affaire était close. Je souhaitais vous informer qu'elle n'est pas close puisque nous sommes aujourd'hui contraints d'engager une nouvelle action en justice, ce que nous avons fait le 30 décembre, pour demander le remboursement des indemnités qui ont été illégalement soustraites. Cette fois-ci, nous demandons aussi la compensation du préjudice moral parce que nous en avons marre de nous faire insulter. Je vous rappelle que c'est à la demande du Président que Thierry Desfresnes et moi-même avons quitté notre emploi, nous mettant en situation non seulement de réduire nos revenus mais aussi de dépendre entièrement de nos indemnités d'élus pour vivre. Nous accuser de ne penser qu'à l'argent après nous avoir retiré nos seuls revenus - tout en nous laissant la charge de nos délégations, en ce qui concerne Claude Béhar et moi-même - ajoute l'insulte à l'illégalité. Si notre démarche était purement pécuniaire, comme vous n'avez cessé de le répéter, M. le Président, j'aurais pu faire plus simple. J'aurais pu demander le maintien de mes revenus pendant 3 mois comme la loi y autorise tout élu qui a quitté son emploi pour se consacrer à son mandat. C'est ce que Thierry Desfresnes a été contraint de faire. Non, nous avons voulu que la loi soit dite, qui ne vous donne que le droit d'exécuter les décisions du Conseil, représentation démocratique des citoyens, et non d'imposer vos propres choix aux élus. C'est ce système de gouvernance autoritaire et pervers que nous avons voulu avant tout dénoncer, et la justice nous a donné raison. Maintenant, sachez chers collègues que l'obstination du Président à déjà coûté à l'agglomération plusieurs milliers d'euros en frais de justice et d'avocat. Il est temps que cela cesse, et que le Président respecte la loi et les élus que nous sommes.

M. Michel CHAMPREDON

Je pensais que ce sujet ne viendrait qu'en fin de séance mais je vais répondre tout de suite. Tout d'abord, il est faux de dire que la décision de justice dit qu'il nous faut verser des indemnités puisque le 3^{ème} point de la page 4 du jugement administratif dit que « *leurs conclusions indemnitaires ne sont pas recevables et doivent être rejetées* ». Ce sont les mots de la décision du Tribunal administratif, donc il ne faut pas interpréter. Le Tribunal administratif dit qu'il revient au Conseil d'agglomération et non au Bureau de prendre la décision. Dont acte. De bonne foi, quand le Bureau a pris la décision, il était convaincu qu'il pouvait prendre la décision, l'environnement juridique nous ayant été expliqué. Cette question de traitement par le Bureau plutôt que par le Conseil d'agglomération concerne un aspect du fonctionnement, de respect du règlement. Mais, en tous cas, quand le Bureau a délibéré là-dessus, à l'unanimité à l'époque (moins les trois personnes concernées), il l'a fait de bonne foi. Pour l'instant, j'ai reçu deux lettres recommandées de Claude Béhar et Sophie Buquet-Renollaud, lettres par lesquelles ils demandent un réexamen. Le dossier est entre les mains de notre conseil. Nous avons deux mois à peu près pour répondre comme pour tout recours en la matière. A présent, il est demandé 2 000 € d'indemnités pour préjudice qui s'ajouteraient aux 3 682 €, soit 5 682 €. Légalement parlant, un Président ne peut pas décaisser de l'argent public simplement sur demande, et de plus des demandes qui n'émanent pas de la justice.

A vérifier effectivement par notre conseil, mais il ne revient pas à l'agglomération, par une délibération, de définir ce qu'est un préjudice moral pour un membre d'une assemblée délibérante comme la nôtre. S'agissant du fond du sujet, puisqu'à l'origine il s'agissait de membres de l'exécutif qui n'avaient pas voté le budget – tel était le sujet –, cela reste, pour moi, l'un de mes principes de gouvernance. On peut être d'accord ou non avec moi mais j'estime toujours que lorsqu'un élu fait partie de l'exécutif, qu'il participe à l'élaboration du budget, qu'il a la responsabilité par le pouvoir de délégation de signature de décaisser et d'encaisser de l'argent, le cheminement logique et la responsabilité est de voter le budget. J'ai vu qu'à la Région il y avait eu aussi des suspensions de délégations parce que des élus n'avaient pas voté le budget ; un ministre de l'Environnement, Delphine Batho, critiquant le budget de l'Etat alors qu'elle devait le défendre devant l'Assemblée nationale et le Sénat, s'est vue demander de quitter son tablier car on ne peut pas dire au journal de 20 heures qu'on est contre le budget et être ensuite chargée de le défendre et de le mettre à exécution. Il y a une logique de gouvernance dans les exécutifs, qu'ils soient exécutifs gouvernementaux, exécutifs régionaux, exécutifs communautaires. Si je prends ces trois exemples, qui ont fait l'actualité et que nous avons tous vécu, il y a des logiques de gouvernance qui font qu'on ne peut pas avoir un pouvoir d'exécution sans être solidaire du budget. Je ne dis pas que tout le monde doit penser ce que je pense. Je réédite ce que j'ai déjà dit à plusieurs occasions au fur et à mesure que nous en avons discuté depuis 2011. M. Béhar.

M. Claude BEHAR

Ce que vous dites, M. le Président, effectivement vous l'avez dit à plusieurs reprises. C'est d'ailleurs ce que vous avez dit au tribunal et c'est ce qui vous a amené à être débouté par celui-ci. S'il est vrai qu'il est dit en page 3 que « *les conclusions indemnitaires présentées par M. Béhar et Mme Buquet-Renollaud sont irrecevables* », il faut lire la phrase jusqu'à son terme, « *à défaut pour ces derniers d'avoir été précédé d'une demande préalable d'indemnisation* ». Notre souci au départ n'était absolument pas pécuniaire, il s'agissait pour nous de montrer que la décision du Bureau était illégale. Rappelez-vous, M. le Président, lorsque vous avez voulu nous redonner nos délégations, vous nous avez demandé de retirer notre plainte au tribunal, c'est-à-dire que vous nous demandiez d'être complices de l'illégalité, ce que nous avons toujours refusé. Il faudrait peut-être lire la page 5 des conclusions : « *La décision du 14 avril 2011 par laquelle la communauté d'agglomération d'Evreux a fixé le montant de l'indemnité versée aux vice-présidents ne disposant pas de délégation de signature à 11.60% de l'indice brut est annulée* ». Je vous invite, mesdames et messieurs mes chers collègues, à en déduire les conséquences. Je vous demande de déduire ce qui doit se passer à partir du moment où la décision qui nous a amenés à être pénalisés sur indemnités a été annulée. Il y a eu vice de forme puisque ce n'était pas au Bureau de prendre la décision. Même si, de toute façon, le Conseil communautaire a été associé par voie de presse au bout d'un certain temps, la décence et le respect auraient été d'informer le Conseil communautaire de cette décision de justice. Je crois qu'aujourd'hui, au niveau du principe, le Conseil communautaire pourrait être amené à voter.

M. Michel CHAMPREDON

Merci. M. Desfresnes.

M. Thierry DESFRESNES

Je vais faire une courte intervention puisque Sophie Buquet-Renollaud m'a cité dans son propos. Evidemment, je fais partie des trois vice-présidents concernés et je suis complètement solidaire de mes deux camarades mais, ainsi que l'a rappelé Mme Buquet-Renollaud, cette question des indemnités ne concerne que M. Béhar et elle-même puisque, pour ma part, j'ai demandé à l'agglomération de me compenser, ceci étant mon droit du fait que je n'avais plus de ressources de la part de l'agglomération. Cette possibilité apparaît dans les textes de la Fonction publique territoriale. J'ai donc demandé à pouvoir bénéficier de la compensation qui correspondait au versement de ces trois mois d'indemnités. Ce qui explique, qu'en ce qui me concerne, je n'ai pas eu la même démarche que Mme Buquet-Renollaud et M. Béhar. La totalité de mon indemnité m'avait été enlevée mais les choses ont été réglées dans les semaines et les mois qui ont suivi. Pour bien marquer ma solidarité avec Mme Buquet-Renollaud et M. Béhar, j'ajouterais que sans cela, j'aurais bien évidemment fait la même démarche auprès du Tribunal administratif

M. Michel CHAMPREDON

Gérard Silighini.

M. Gérard SILIGHINI

Je me demande simplement s'il ne serait pas temps de ranger les couteaux. Ces événements datent de 2011 et se sont produits dans un contexte particulier. Nous sommes en 2014, la décision de 2011 est annulée : tirons-en les conséquences et arrêtons de nous faire des procès les uns aux autres.

M. Michel CHAMPREDON

Merci. En tous cas, cela nécessite que nous en reparlions effectivement, notamment au Bureau puisqu'il s'agissait d'une démarche du Bureau. S'agissant de la délibération, Christine Fessard nous a présenté les liquidations et mandatement. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

☞ **ADOpte** la décision modificative n°2 de l'exercice budgétaire 2013

Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du BP – Mise en œuvre de l'article L1612-1 du CGCT

M. Michel CHAMPREDON

La délibération suivante concerne la cotisation foncière des entreprises.

Mme Christine FESSARD

Non. Avant cela, nous avons le CGCT.

M. Michel CHAMPREDON

Oui, pardon, le CGCT.

Mme Christine FESSARD

Cette délibération se trouve corrigée sur table. Elle concerne la possibilité d'engager 25 % des investissements de l'année antérieure, c'est-à-dire la mise en œuvre de l'article L1612-1 du CGCT. Il s'agit de permettre au GEA de fonctionner et d'engager un quart des investissements de l'année précédente. Le tableau est un peu plus détaillé sur la délibération qui vous a été remise sur table.

M. Michel CHAMPREDON

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

☞ DECIDE d'ENGAGER, LIQUIDER et MANDATER, jusqu'à l'approbation du BP 2014, les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du BP 2013 et les dépenses liés à une APCP dans la limite des crédits de paiement 2014 tels que connus fin 2013.

Cotisation foncière des entreprises – Fixation des bases minimum pour 2014

M. Michel CHAMPREDON

Vient ensuite la cotisation foncière des entreprises avec la fixation des bases minimum pour 2014 tenant compte d'un certain nombre de critiques qui avaient été faites il y a un an sur les effets de seuil qui n'avaient pas été prévus dans la loi votée en 2010. En conséquence, le Parlement a modifié le calcul des bases minimum en créant justement trois seuils nouveaux. Christine Fessard va nous présenter les impacts en la matière.

Mme Christine FESSARD

En fait, la décision qui a été prise maintient un plancher identique pour toutes les tranches et module le plafond sur 6 tranches au lieu de 3 précédemment. Le découpage nouveau des tranches permet de répartir plus équitablement l'effort fiscal entre les entreprises concernées. Les décisions que nous avons prises pour 2013 sont compatibles avec les nouveaux plafonds sur les quatre dernières tranches, mais pas sur les deux premières, qui n'existaient pas en 2013. Afin, d'une part, de répartir plus équitablement l'effort fiscal entre les entreprises concernées et, d'autre part, de limiter la baisse des recettes fiscales pour le GEA, une baisse estimée entre 340 000 € et 500 000 € pour les dispositions liées aux entreprises des deux premières tranches (CA < 10 000 € et 10 000 € < CA < 32 600 €), il vous est proposé de diminuer les bases minimum, comme la loi de finances l'y autorise, pour les deux tranches les plus basses, et de fixer la base minimum à 6 000 € pour les entreprises assujetties ayant plus de 500 000 € de chiffre d'affaires, les autres bases minimum restant inchangées. Pour avoir une idée du paysage, lorsqu'une entreprise est sur un chiffre d'affaires de 500 000 €, elle compte entre 5 et 6 personnes environ sous les ordres d'un patron. L'avis de l'intercommission vous est indiqué. Nous avons en effet revu ce dossier en 6^{ème} commission et dans l'intercommission du 18 décembre 2013. Sur la diminution des tranches basses, l'avis rendu a été favorable. Nous avons, je vous le rappelle, une proposition de réduction des seuils pour les BNC (bénéfices non commerciaux) : l'avis rendu a également été favorable mais, le Conseil constitutionnel ayant estimé que cette disposition n'était pas conforme à la Constitution, elle est abandonnée. Nous avons travaillé sur une nouvelle base sur la tranche supérieure. La situation s'est révélée un peu compliquée puisque la commission était portée à la fois par des élus de la 6^{ème} et de la 5^{ème} commission : 5 voix se sont exprimées pour un montant de 6 500€ et 3 voix pour un montant de 6000€. Il nous paraît toutefois important d'être raisonnable, si j'ose dire, et de rester sur un montant de 6000€.

M. Michel CHAMPREDON

En tous cas la suppression des effets de seuil sera appréciée par les contribuables. Cela permet d'avoir une fiscalité plus juste et plus en rapport avec l'activité de l'entreprise. En fait vous avez, sur table, une délibération modifiée, avec deux paragraphes qui disparaissent puisque le législateur a modifié ces dispositions : le paragraphe du bas de la page 1 qui concerne les BNC ; le deuxième point du vote intitulé « Réduire de moitié les montants de chiffre d'affaires pris en compte ». M. Gain.

M. Jean-Yves GAIN

La première fois que nous avons voté la CFE, j'avais vraiment voté sans savoir exactement pourquoi je votais. Nous en avons vu les suites. Je voudrais savoir si, au moment où ces bases ont été établies, des simulations concrètes ont été faites de manière à savoir ce que la CFE représente vraiment pour les entreprises. Cela m'aurait aidé sur une telle délibération d'avoir des simulations concrètes sur ce que représente telle ou telle base pour les entreprises.

Je reviendrais également sur le sujet précédent, la décision qui concerne nos collègues, car je trouve qu'il a été clos un peu brutalement. Je ne comprends pas bien la logique de ce qui va être fait. Si j'ai bien compris, la décision qui a été prise a été retoquée parce qu'elle a été prise par le Bureau.

M. Michel CHAMPREDON

Oui.

M. Jean-Yves GAIN

La décision aurait donc dû être prise par le Conseil communautaire. Je ne comprends pas bien la logique qui consiste à dire que vous allez en discuter au Bureau et non en Conseil.

M. Michel CHAMPREDON

Le dossier est entre les mains de notre avocat puisque nous avons deux mois pour répondre. Il faut respecter les procédures et les délais, surtout lorsque l'on se trompe de temps en temps, nous n'allons donc pas faire du *forcing* sur ce sujet-là. Effectivement, la décision du Bureau avait été unanime à l'époque, donc j'entends en rediscuter avec les collègues, nous en discuterons avec le Conseil si nécessaire, après l'avis de notre conseil. Thierry Desfresnes sur la CFE.

M. Thierry DESFRESNES

Pour revenir à la CFE, je vois qu'il n'y a pas beaucoup de débats ce soir alors qu'il y en avait eu beaucoup l'année dernière, le sujet ayant alors divisé et créé beaucoup de mouvements entre nous. Je rappelle simplement qu'en ce qui nous concerne, nous avons voté contre la proposition qui nous avait été faite, notamment pour des raisons de fond, des raisons politiques. Je ne vais pas y revenir ici, je vous renvoie à l'intervention qu'avait faite mon collègue Jean-Paul Bidault l'année dernière quand il expliqua les raisons de cette opposition. Une deuxième raison avait été évoquée que je n'avais cessé de rappeler dans tous nos débats internes, que ce soit en conseil privé ou en réunion de Bureau : sur un tel dossier – sans revenir sur la question du vote des impôts pour les familles –, nous avons demandé que la baisse des recettes perçues sur les entreprises ne coûte pas un centime à l'agglomération. Or, souvenez-vous, l'année dernière, la décision qui avait été prise a coûté, de mémoire, à peu près 600 000 € au budget de l'agglomération. Notre collègue Jean-Yves Gain a évoqué des éléments un peu complémentaires. Pour ma part, à la lecture de ce document je comprends que ces dispositions vont encore coûter au budget de l'agglomération. Nous aurons encore des recettes en moins pour le budget 2014. Evidemment, cela rejoint ce que nous avons pu dire l'année dernière sur ce sujet. Deuxièmement, et même si la loi nous y oblige – je crois qu'il existe une date butoir pour prendre des décisions sur ce sujet – il me semble que nous anticipons d'ores et déjà une part importante des dépenses et des recettes du budget 2014. Or, aujourd'hui, je regrette vraiment que nous n'ayons pas voté avant les élections de mars le budget 2014 de l'agglomération. Je redis ici ce que nous avons pu exprimer par ailleurs au Conseil municipal d'Evreux. Nous allons voter une part du budget mais nous ne voterons pas la totalité du budget. Or, j'imagine que notre budget va être aussi fortement impacté par d'autres décisions, notamment la baisse de 1.5 Mrd € de la dotation aux collectivités locales en 2014. Par conséquent, avec mes camarades du groupe communiste et citoyen d'Evreux, nous avons pris la décision de ne pas prendre part à ce vote, car nous trouvons que cela n'a pas de sens. Nous votons une baisse de recettes sur un budget que nous ne voterons pas et que la prochaine équipe devra voter. Il s'agit donc en même temps d'une explication de vote sur le fait que nous ne prendrons pas part à ce vote.

M. Michel CHAMPREDON

Christine Fessard.

Mme Christine FESSARD

Je vais peut-être d'abord répondre sur la CFE. Aujourd'hui, les services du Trésor ne sont pas capables de nous donner des chiffres par rapport à ces nouvelles tranches. Nous sommes exactement sur la même problématique que celle que nous avons eue par le passé. L'Etat ne peut pas nous dire quel est le nombre d'entreprises concernées, par exemple, par la tranche dont le chiffre d'affaires est compris entre 10 000 € et 32 600 €. Nous n'avons pas de données précises. En revanche, nous avons enclenché une autre démarche qui a consisté à aller rencontrer les entreprises, sans attendre d'être en situation compliquée. Les services du GEA ont donc procédé ainsi afin de savoir notamment comment les entreprises perçoivent ces évolutions. Elles les considèrent d'un œil favorable puisque nous avons tout de même une correction des effets de seuil par la création de plusieurs autres tranches. Mais, nous n'avons rien de plus précis, et peu de membres étant présents à la commission du 18 décembre, nous vous proposons plutôt la base des 6 000 € puisqu'il s'agit d'une question que nous avons discutée avec les entreprises. Ceci dit, nous n'aurons de réponses précises qu'en fin d'année lorsque l'Etat sera capable, dans ses logiciels, de marquer les entreprises en fonction des nouvelles tranches qui sont créées. S'agissant du budget, je dirai que nous avons toujours deux hypothèses : ou nous votons le budget avant les élections, ou nous le votons après. Nous en avons beaucoup discuté entre nous, et il est vrai que nous avons préféré effectivement faire voter le budget après les élections. Même si les marges de manœuvre restent limitées, les budgets de fonctionnement étant des budgets incontournables à voter, nous avons fait ce choix pour permettre à ceux qui nous succéderont de donner leurs propres orientations au budget. Sur un plan démocratique, ceci nous paraissait cohérent.

M. Michel CHAMPREDON

Sur cet aspect-là, effectivement, nous faisons un choix. Les deux choix peuvent se justifier. Légalement parlant, nous avons jusqu'au 31 mars pour voter le budget et, lors des années électorales, nous avons un mois de plus. Cela laissera à la majorité suivante la possibilité de voter son propre budget. Je l'ai vécu en 2008 : nous avons été élus mais avec un budget conçu et voté par d'autres. Il est alors souvent compliqué à envisager. Je crois que sur le plan du fonctionnement démocratique, il revient à l'équipe qui arrive plutôt qu'à une équipe qui arrête de voter son propre budget et de faire ses propres arbitrages budgétaires. Ceci est un premier acte démocratique. Ensuite, une campagne électorale est un moment de dialogue avec la population, un moment où il nous faut entendre les demandes et les besoins de celle-ci : les élus peuvent alors en tenir compte pour les décisions budgétaires qu'ils doivent prendre quelques semaines après avoir été élus. Ceci est un second aspect démocratique. S'agissant à présent de la question de la préparation du budget, il n'empêche que celle-ci se fait, même si les arbitrages ne sont pas faits. Une lettre de cadrage que j'avais signée le 9 octobre dernier avec Christine Fessard a d'ailleurs été envoyée à tout le Conseil d'agglomération, aux vice-présidents et aux chefs de service, de façon à ce que tout le monde ait la même information. Cette lettre de cadrage reprend en gros les éléments du Débat d'Orientations Budgétaires. Nous n'allons pas réinventer la poudre à chaque fois. Tous les éléments y sont déjà analysés, pesés et sous-pesés. Nous y affirmons notamment que nous préparons le budget dans le cadre d'une non augmentation de la fiscalité communautaire. Sur la question des tarifs des services publics, nous les avons déjà votés lors du dernier Conseil communautaire. Concernant les dépenses de personnel, l'objectif est uniquement de limiter l'augmentation au glissement vieillesse-technicité. Et en matière d'investissement, nous avons notre plan pluriannuel qui se décline en priorisant particulièrement les dossiers du Contrat d'agglomération, de l'ANRU et de la Charte forestière, puisque ces dossiers sont financés et qu'ils comportent des calendriers serrés qu'il faut respecter. Ces trois documents contractuels, qui comptent un certain nombre de fiches-actions, nécessitent que nous respections un rythme d'investissement. Le plan pluriannuel d'investissement, où s'inscrivent les contenus de ces trois contrats, se poursuit donc. De toute façon, nous n'allons pas non plus inventer des investissements du jour au lendemain. Tout cela est parfaitement identifié. L'ensemble de ces éléments a été porté dans la lettre de cadrage du mois d'octobre. La préparation du budget se fait donc. Quant aux arbitrages, il est normal qu'ils reviennent à l'équipe qui arrive plutôt qu'à celle qui s'en va. Ceci est plus démocratique. Evidemment, chacun peut concevoir les choses à sa manière et cela n'empêche pas les communes de faire ce qu'elles veulent pour ce qui les concerne. S'agissant de la CFE, il faut bien comprendre, à travers cette délibération, que les petites entreprises, celles qui ont un chiffre d'affaires de moins de 10 000 € ou compris entre 10 000 et 32 000 €, auront moins à payer, ce qui aboutira nécessairement à une recette moins importante pour l'agglomération. En revanche, pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 500 000 €, nous aurons un peu plus de recettes mais, en effet, l'administration fiscale est incapable de nous dire combien d'entreprises sont concernées et combien cela rapportera. Nous savons que nous allons perdre d'un côté pour les petites entreprises mais nous ne savons pas combien nous allons « gagner » pour les entreprises plus importantes. Peut-être que d'ici au mois de mars nous aurons plus d'éléments pour lever cette incertitude. M. Vivier.

M. Philippe VIVIER

Je voulais dire que le 18 décembre nous étions particulièrement peu nombreux dans les commissions malgré l'examen d'un tel dossier, toujours très flou. A la suite de la décision du Conseil constitutionnel qui a déclaré non conforme la disposition sur les BNC, telle qu'elle avait été notamment proposée au niveau du GEA, nous sommes à nouveau, pour la troisième année, dans une situation floue, certes un peu moins floue que les années précédentes mais qui ne nous permet toujours pas de connaître les incidences en milliers d'euros sur nos recettes. S'agira-t-il de 200 000 €, 300 000 € ou 400 000 € ? Le législateur nous demande, par ailleurs, de prendre position avant le 31 janvier, de mémoire. Je suis peut-être un peu trop gestionnaire et comptable, mais je ne peux pas prendre une position sur ce type de décision alors que nous sommes encore dans le flou le plus total sur des éléments qui concernent nos entreprises. Ensuite, comment expliquer à une entreprise comment est calculée la CFE quand personne n'y comprend rien ? Nous allons leur répondre, par exemple, qu'elles sont au minimum, que c'est ainsi et qu'elles n'ont plus qu'à payer.

M. Michel CHAMPREDON

Je donne la parole au rapporteur pour conclure.

Mme Christine FESSARD

Je voudrais simplement que nous ayons tous bien en tête que la tranche qui était à 5 000 € passerait à 6 000 € et que nous sommes sur 24,95 %, de mémoire, de cette différence : nous sommes donc en train de discuter d'une variation de 249 €. Voilà ce que cela représenterait de passer la tranche à 6 000 € sachant que nous perdrons entre 340 000 € et 500 000 € avec les tranches les plus basses.

M. Michel CHAMPREDON

Nous pouvons le prendre positivement : il s'agit d'un soutien aux petites entreprises. Concrètement voilà ce que cela veut dire. Les petits chiffres d'affaires paieront moins. Evidemment, cela représente une recette en moins pour l'agglomération.

Mme Christine FESSARD

Je le répète encore une fois mais nous en avons parlé avec les entreprises.

M. Michel CHAMPREDON

J'avais en effet demandé à Thierry Cot de réunir les directeurs des différents organismes consulaires, professionnels ou institutionnels (Chambre de Commerce, Chambre des Métiers, CAPEB, UCIAL, la Fédération française du Bâtiment...) et le directeur des finances publiques, M. Gloux, qui est venu avec ses services de façon à faire de la pédagogie. Je ne sais plus quel collègue disait tout à l'heure qu'il n'avait pas forcément tout saisi, mais en tout état de cause, un effort de pédagogie a été fait avec les services fiscaux auprès des représentants de ces organismes de façon à pouvoir faire passer le message et expliquer au moins les décisions du législateur et ses impacts. J'ai noté que certains élus ne prenaient pas part au vote. Qui ne prend pas part au vote ? 27 élus ne prennent pas part au vote. Y a-t-il des oppositions ? Personne. Qui s'abstient ? 2 abstentions.

Le Conseil d'Agglomération :

DIMINUE (27 élus ne prennent pas part au vote et 2 abstentions), dans le cadre de la Cotisation Foncière des Entreprises, les bases minimum pour les deux tranches les plus basses nouvellement créées et FIXE la base minimum à 6 000 € pour les entreprises assujetties ayant plus de 500 000 € de chiffre d'affaires, les autres bases minimum restant inchangées :

Chiffre d'affaires	Base minimum proposée pour 2014	Comparaison avec la base minimum de 2013
<i>Inférieur à 10 000</i>	<i>500</i>	<i>diminution de 1950 à 500</i>
<i>Entre 10 000 et 32 600</i>	<i>1 000</i>	<i>diminution de 1950 à 1000</i>
<i>Entre 32 600 et 100 000</i>	<i>1 950</i>	<i>inchangée</i>
<i>Entre 100 000 et 250 000</i>	<i>3 500</i>	<i>inchangée</i>
<i>Entre 250 000 et 500 000</i>	<i>5 000</i>	<i>inchangée</i>
<i>Supérieur à 500 000</i>	<i>6 000</i>	<i>augmentation de 5000 à 6000</i>

Comité des Œuvres sociales – Amicale des retraités territoriaux - Subventions 2014

M. Michel CHAMPREDON

Nous avons ensuite un certain nombre de subventions. Nous n'avons pas voté le budget mais, pour autant, nous travaillons avec un certain nombre d'associations pour lesquelles il est nécessaire d'assurer de la trésorerie. Il vous est donc proposé de leur accorder une avance sur subvention. Nous l'avons fait à la Ville d'Evreux où il a été décidé que 80% de la subvention votée l'année précédente seraient versés ; j'avais suggéré que nous fassions de même à l'agglomération de manière à ce que les associations n'aient pas de rupture de trésorerie et puissent continuer leurs programmes d'actions. Je crois que la commission des finances a plutôt suggérer une avance de 70% de la subvention. Je ne veux pas frustrer les vice-présidents mais s'agissant d'associations que nous connaissons bien, nous pouvons peut-être, comme pour les fonds de concours, les citer sans forcément qu'il y ait une présentation dossier par dossier. Ces dossiers sont connus, il n'y a rien de nouveau sous le soleil et, de toute façon, il n'y a pas de subventions nouvelles. Puisque nous n'avons pas voté le budget, nous ne pouvons pas décider de subventions nouvelles. Toutes les demandes nouvelles sont examinées au moment du vote du budget. Cette mesure ne peut s'appliquer qu'aux subventions déjà existantes. Ce n'est donc pas parce qu'une association qui aurait fait sa première demande cette année n'a rien aujourd'hui qu'elle n'aura rien dans trois mois, vous pouvez les rassurer. Nous avons tout d'abord le comité des œuvres sociales avec l'Amicale des retraités territoriaux et une subvention de 1 200 €.

Il est proposé, en fait, que jusqu'à 4 500 € de subvention, et compte tenu de la modicité des sommes, nous accordions 100% de la subvention afin d'éviter qu'il y ait deux conventions. En revanche, au-dessus de 4 500€, nous n'accordons que 70% de la subvention. Telle est la logique. Je ne le répèterai pas pour chaque délibération puisque le dispositif est valable pour toutes les associations. La subvention 2014 pour l'Amicale des retraités territoriaux est au même niveau que l'an dernier, à 1 200 €. Petit *nota bene* sur cette association : la pyramide des âges fait qu'il y a de plus en plus de retraités dans cette association, et de retraités de l'agglomération. Par conséquent, celle-ci nous demande de revoir à la hausse la subvention, eu égard au nombre de retraités. Compte tenu de la pyramide des âges, nous aurons beaucoup de retraités de nos collectivités d'ici quelques années par effet générationnel, il nous faudra donc certainement procéder à un réajustement. Mme Chapelle.

Mme Laurence CHAPELLE

J'aimerais tout de même faire une petite précision par rapport à cette vingtaine de délibérations, à savoir que ces associations n'ont l'assurance que d'avoir 70% de la subvention 2013, puisqu'ainsi que je l'ai relevé dans les délibérations « *le solde de ces subventions pouvant ou non être voté lors du vote du budget 2014* ». La seule assurance que ces associations ont donc aujourd'hui est d'obtenir 70% de la subvention qu'elles ont eue en 2013.

Je ne vais pas revenir sur ce que mon collègue a dit tout à l'heure mais, pour ma part, je regrette également que ce soir nous ne votions pas le budget, que nous laissons à l'équipe suivante. Contrairement à vous, M. le Président, j'aurais préféré que ce soit la nôtre qui prenne cette décision-là. Nous ne faisons pas preuve d'une grande détermination politique en laissant ce budget à une équipe dont nous ne savons pas qui elle sera. Nous n'avons aucune assurance de qui sera assis là la prochaine fois.

M. Michel CHAMPREDON

Nous nous sommes tous souhaités des vœux de succès pour 2014 même si le succès des uns peut parfois contrarier le succès des autres. Dont acte. Je note votre avis. M. Brochot.

M. Bernard BROCHOT

De toutes les délibérations que nous allons passer rapidement, je voudrais tout de même que nous nous arrêtions sur une qui me tient à cœur, celle de la Scène nationale « les Escapades ».

M. Michel CHAMPREDON

D'accord. Pour le comité des œuvres sociales (COS) et l'Amicale des retraités territoriaux, nous avons deux subventions : 49 000 € pour le COS et 1 200 € pour l'Amicale. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Le Conseil d'Agglomération :

☞ **OCTROIE (moins 4 abstentions) au Comité des Œuvres Sociales une subvention d'un montant de 49 000 € (soit 70% du montant attribué en 2013) au titre de l'année 2014 ; le solde de la demande fera l'objet d'un examen ultérieur lors de la préparation budgétaire 2014 ; OCTROIE à l'Amicale des retraités territoriaux une subvention d'un montant de 1 200 € au titre de l'année 2014, et AUTORISE M. le Président à signer la convention et avenants éventuels à passer avec le COS**

Evreux Volley Ball – Subventions 2014

M. Michel CHAMPREDON

Pour l'Evreux Volley Ball, nous avons un montant de 14 000 €. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

M. Thierry DESFRESNES

Nous sommes passés un peu vite sur les votes. Je voulais préciser qu'il y avait des abstentions sur un certain nombre de délibérations.

Le Conseil d'Agglomération :

☞ **ACCORDE (moins 4 abstentions) à l'association « Evreux Volley Ball », une subvention représentant 70% du montant attribué en 2013 (20 000 €), soit 14 000 € ; le solde de la demande fera l'objet d'un examen ultérieur lors de la préparation budgétaire 2014, et AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de partenariat visant à définir les relations de parrainage et de communication.**

Maison de l'Architecture – Subvention 2014

M. Michel CHAMPREDON

Pour la Maison de l'Architecture de Haute-Normandie, il y a des commandes à passer pour le mois de mars. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il y en a quatre.

M. Thierry DESFRESNES

Quand la subvention est de 100%, nous ne nous abstenons pas.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

☞ **ACCORDE une subvention de 7 000 € à la Maison de l'Architecture pour l'année 2014.**

Habitat et Humanisme - Subvention 2014

M. Michel CHAMPREDON

Habitat et Humanisme, tout le monde connaît. Nous avons une subvention de fonctionnement de 4 000 €, soit 100 % de la subvention. Avons-nous l'unanimité ? Oui.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

- ☞ **ACCORDE à Habitat et Humanisme une subvention d'un montant de 4 000 €**

ADIL de l'Eure - Subvention 2014

M. Michel CHAMPREDON

La délibération n°34 concerne l'ADIL. 4 abstentions.

Le Conseil d'Agglomération :

☞ **ATTRIBUE (moins 4 abstentions) à l'Association départementale d'information sur le logement de l'Eure (ADIL) une subvention de 3 500 € représentant 70 % de la subvention sollicitée ; le solde de la demande fera l'objet d'un examen ultérieur lors de la préparation budgétaire 2014**

Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV) – Subvention 2014

M. Michel CHAMPREDON

Pour l'association de la Fondation Etudiante pour la Ville, nous sommes à 100%, donc unanimité.

M. Thierry COT

Non, à 70 % ; il y a donc 4 abstentions.

Le Conseil d'Agglomération :

☞ **DECIDE (moins 4 abstentions)** le versement d'une subvention de fonctionnement à l'Association de la Fondation étudiante pour la ville (AFEV) d'un montant de 4 200 € représentant 70 % de la subvention sollicitée; le solde de la demande fera l'objet d'un examen ultérieur lors de la préparation budgétaire 2014, et **AUTORISE** le Président de l'Agglomération ou son représentant à signer les conventions afférentes à l'octroi des subventions ci-dessus mentionnées, ainsi que tout avenant et document liés aux dites subventions.

Soutien au déploiement de l'offre de formation de l'antenne du CNAM de l'Eure - Subvention 2014

M. Michel CHAMPREDON

La délibération n°36 concerne la subvention du CNAM. 4 abstentions.

Le Conseil d'Agglomération :

☞ **DECIDE (moins 4 abstentions)** le versement d'une subvention de fonctionnement à l'antenne du CNAM de l'Eure d'un montant de 14 000 € représentant 70 % de la subvention sollicitée ; le solde de la demande fera l'objet d'un examen ultérieur lors de la préparation budgétaire 2014, et **AUTORISE** le Président de l'Agglomération ou son représentant à signer les conventions afférentes à l'octroi des subventions ci-dessus mentionnées, ainsi que tout avenant et document liés aux dites subventions.

Office de tourisme du Grand Evreux – Convention pluriannuelle – Avenant de prorogation - Subvention 2014

M. Michel CHAMPREDON

La délibération n°37 concerne l'EPIC Office de tourisme. 4 abstentions.

Le Conseil d'Agglomération :

☞ **OCTROIE (moins 4 abstentions)** une subvention de 397 600 € représentant 70 % de la subvention sollicitée à l'Office de tourisme du Grand Evreux pour l'année 2014 ; le solde de la demande fera l'objet d'un examen ultérieur lors de la préparation budgétaire 2014, **APPROUVE** la prolongation par avenant de la convention actuelle 2011 /2013 jusqu'au 31 décembre 2014 et **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à signer l'avenant et tout document éventuel à intervenir.

L'Abordage – Le Rock dans tous ses Etats – Subvention 2014

M. Michel CHAMPREDON

La délibération n°38 concerne le festival « Le Rock dans tous ses états ». Même chose.

Le Conseil d'Agglomération :

☞ **OCTROIE (moins 4 abstentions)** à l'Association L'Abordage une subvention d'un montant de 28 000 € représentant 70 % de la subvention sollicitée pour le Festival « le Rock dans tous ses états » 2014 ; le solde de la demande fera l'objet d'un examen ultérieur lors de la préparation budgétaire 2014, et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention correspondante et tout avenant pouvant intervenir

La Scène Nationale – Les Escapades – Subvention 2014

M. Michel CHAMPREDON

La délibération suivante concerne la Scène nationale. M. Brochot.

M. Bernard BROCHOT

Je souhaiterais que nous débattions de ce dossier avant de le faire voter.

M. Michel CHAMPREDON

Si quelqu'un a quelque chose à dire, ceci est tout à fait possible, bien sûr. Alain Nogarède.

M. Alain NOGAREDE

Je m'aperçois que la seule association qui soit passée de 240 000 €, me semble-t-il la première année, à 110 000 € l'année dernière va passer à présent à 60 000 €. Je trouve que ce n'est pas montrer un attrait pour la culture, et notamment la culture dans le milieu rural. Les Escapades sont une réussite, tout le monde en est satisfait, je ne vois donc pas pourquoi nous pénalisons un programme qui fonctionne bien. Vous allez me dire que nous avons des contraintes budgétaires mais elles existent pour toutes les autres subventions, pour le volley comme pour le reste. Pourquoi cela devrait-il retomber sur la Scène nationale ?

M. Michel CHAMPREDON

Parce qu'il ne s'agit pas d'une subvention en fait, mais Claude Béhar va vous répondre.

M. Claude BEHAR

Vous faites bien, M. Nogarède, de souligner que nous étions en 2009 à un montant de 240 000 € et que nous passons aujourd'hui à 60 000 €, mais vous oubliez de dire la chose suivante : en 2009, il n'y avait pas de théâtre ; à présent, le théâtre est au Cadran.

M. Alain NOGAREDE

Il n'y a toujours pas de théâtre.

M. Claude BEHAR

En tous cas des spectacles ont lieu au Cadran. Alors, bien sûr, les Escapades sont un succès dans les communes du territoire. Mais il faut savoir que cette proposition de délibération a été faite en concertation avec la Scène nationale qui, de son côté, avec cette enveloppe, a décidé de ne pas entacher la qualité des spectacles qu'elle proposera et s'engage à faire des spectacles de qualité pour les spectateurs. Ensuite, il faut savoir, ainsi qu'il est écrit dans le rapport, que les Escapades touchent 10 communes et 1 500 spectateurs. Nous devons nous demander s'il convient de faire gratuitement ces spectacles. La question s'est posée, une participation de 5 € a même été demandée une année. En tous cas, l'opération sera de qualité, et je suis convaincu qu'elle sera réussie. Faut-il passer dans toutes les communes ou simplement s'implanter sur une commune phare du GEA ? Ce qui équivaldrait à une mutualisation et à une solidarité entre nous. Moins de spectacles, mais de même qualité, pourraient toucher autant de spectateurs.

M. Michel CHAMPREDON

Bernard Brochot à nouveau.

M. Bernard BROCHOT

Merci M. le Président. Je voudrais intervenir car j'ai vraiment été choqué par cette proposition. Dans le préambule de cette délibération a été mentionné tout l'intérêt du festival les Escapades et notamment le fait d'emmener les spectacles hors les murs, dans les communes rurales, offrant ainsi des animations actuelles et des échanges transversaux des plus intéressants. Bien sûr, le GEA rencontre des difficultés et des contraintes budgétaires importantes dues notamment aux baisses des dotations de l'Etat. Bien sûr, le soutien du GEA est né de l'absence d'une structure d'accueil du théâtre, ce qui sous-entend effectivement le côté temporaire de l'opération, mais il est démontré aujourd'hui que le déplacement d'une activité urbaine vers le rural – ce qui n'est pas commun – offre un brassage socioculturel indispensable à notre structure. Bien sûr, le coût de 77 € par spectateur est élevé mais avons-nous étudié avec la Scène nationale toutes les possibilités pour abaisser les coûts ? Bien sûr, rien n'est gratuit, et l'offre de gratuité des spectacles était peut-être une erreur, mais chacun sait que la culture est déficitaire, à Evreux comme à Paris, au théâtre d'Evreux comme à l'Odéon ou à la Comédie française. La participation de 3 000 € qui a été proposée pour participer et aider la réalisation semble impossible pour une petite commune. La partager avec d'autres communes paraît utopique. Bien sûr, il s'agit d'une subvention hors compétences GEA mais tout de même, nous passons d'un budget de 240 000 € en 2012 à 110 000 € en 2013 et à 60 000 € en 2014. Et combien en 2015 ? Cela pose question. Quels spectacles de qualité la Scène nationale pourra-t-elle offrir pour 60 000 € et combien de spectacles ? Et pourquoi lui avoir donné autant les années précédentes si elle peut faire aussi bien avec 60 000 € ? Nous pouvons nous poser la question. Bien sûr, l'effort doit être supporté par tous, mais toutes les subventions hors compétences GEA sont-elles réduites dans les mêmes proportions ? Ou alors la culture serait-elle le premier budget à faire les frais de la crise économique ? Bien sûr, comparaison n'est pas raison. Mes propos ne sont pas un jugement mais une interrogation personnelle, une inquiétude, une peur. J'en resterai là, je n'irai pas plus loin. Je rappellerai juste ce diction populaire qui dit qu'il faut savoir d'où l'on vient pour savoir où l'on va. Bien évidemment, je ne participerai pas au vote de cette subvention.

M. Michel CHAMPREDON

D'accord. Je donne la parole à Christine Fessard pour répondre. Attendez, Thierry Desfresnes veut intervenir.

M. Thierry DESFRESNES

Je ne reviendrai pas sur ce qu'a dit Bernard Brochot, j'ai noté des choses très intéressantes dans ses propos. S'agissant de la Scène nationale, il est question dans cette délibération du gros de la subvention mais je voudrais tout de même rappeler à nos collègues qu'à une époque, pendant un certain nombre d'années, une subvention était aussi donnée au titre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) et que, finalement, tout avait été ramené sur la subvention principale. Si j'évoque ceci c'est parce que nous avons suivi de près pendant quelques années l'évolution de la subvention du théâtre au niveau de l'agglomération et que nous avons rencontré, avec Christine Fessard et Claude Béhar, les responsables de la Scène nationale il y a deux ou trois ans. Je me souviens que nous leur avons demandé, au titre de la cohésion sociale et territoriale de l'agglomération, d'utiliser leurs compétences internes nombreuses non pas simplement pour aller faire des spectacles dans des communes – ce que je ne conteste pas toutefois et qui demeure intéressant pour l'animation des communes – mais aussi pour travailler auprès des enfants, pour les projets sociaux de territoires, pour les associations des communes, comme ils peuvent le faire à la Ville d'Evreux. Je souhaitais conditionner une partie de cette subvention donnée par l'agglomération à cet aspect qualitatif de ce qui peut être apporté à une population qui n'a peut-être pas l'habitude de se rendre au théâtre et qui n'a pas nécessairement l'habitude non plus de pratiquer le théâtre.

Au travers des Escapades, que je ne remets pas en cause car il s'agit d'une bonne initiative, dont je déplore également la baisse de la subvention, j'aimerais que nous puissions repasser le message à la Scène nationale qu'elle n'est pas qu'un simple organisateur de spectacles, même si elle offre des spectacles de qualité, et qu'elle a une mission qui va un peu au-delà de cela, une mission culturelle en direction des populations, qu'il s'agisse de populations urbaines ou, en ce qui concerne cette subvention de l'agglomération, de populations des communes rurales. J'aimerais que ce message puisse être passé en direction de la Scène nationale.

M. Michel CHAMPREDON

Christine Fessard et Claude Béhar pour conclure.

Mme Christine FESSARD

Par rapport à ce que dit Thierry Desfresnes, il faut savoir que dans certaines de nos communes, nous travaillons déjà avec la Scène nationale, mais dans notre compétence locale qui est celle de l'école. C'est le cas aux Ventes notamment où chaque année nous travaillons autour de certains spectacles de la Scène nationale que les enfants vont ensuite voir au Cadran. Une action est donc bien menée mais par un autre biais que via le CUCS. S'agissant des 3 000 € de participation qui avaient été proposés aux communes, j'ai dit moi-même que la commune des Ventes ne serait pas prête à engager cette somme pour un spectacle car elle n'en a pas les moyens financiers. En revanche, la commune engageant environ 500 € chaque année dans un spectacle, nous aurions pu aller jusqu'à ce montant. Mais je l'ai aussi constaté aux Ventes, mise à part l'expérience que nous avons faite avec un photographe qui photographiait les familles et qui a vraiment pu fédérer autour de son spectacle, nous avons tout de même un public qui suit la Scène nationale de place en place et qui irait aussi bien au Cadran. De plus, le Cadran, comme l'a signalé Claude Béhar, a ré-ouvert. Et il est vrai aussi que ces 77 € par spectateur représente un montant probablement plus élevé qu'il ne l'est au Cadran. Je n'ai pas les chiffres mais je l'imagine ainsi. La Scène nationale monte déjà des spectacles plus légers, mais il est vrai que s'agissant de spectacles de qualité, ils coûtent forcément davantage. Juste une remarque à M. Brochot qui demandait si la culture faisait les frais de la crise. Je vous rappellerai que nous sommes engagés dans cette opération dans le cadre de la compétence de Claude Béhar, le tourisme, mais ne nous y trompons pas, il y a quelques minutes je vous ai indiqué que nous perdriions entre 340 000 et 500 000 € de CFE. Ne nous trompons pas.

M. Michel CHAMPREDON

Tous les débats sont liés. Bruno Groizeleau.

M. Bruno GROIZELEAU

J'ai l'impression que nous marquons là une rupture. Nous avons parlé au début du fait que nous ne votions pas le budget et que nous accordions des avances de trésorerie aux associations, mais là nous avons une décision à prendre quant à la baisse d'une subvention. Il ne s'agit plus d'une avance de trésorerie.

M. Michel CHAMPREDON

Il ne s'agit pas de la même chose. Cette attribution relève de l'achat de prestations. Ce n'est pas une subvention, nous achetons une prestation. En revanche, la Scène nationale a besoin de savoir dès maintenant quel sera le montant de son attribution pour commander les troupes. Vous vous imaginez bien que les spectacles et les calendriers d'intervention théâtrale se prévoient à l'avance. La Scène nationale, quant à elle, préfère effectivement avoir 100% du budget quel que soit le montant que nous lui donnons parce qu'avec ces sommes elle met en place la prestation. Il ne s'agit pas en fait d'une subvention, la délibération tombe dans les subventions mais ce ne devrait pas être le cas puisque cela relève de l'achat de prestation, qui a un caractère culturel et qui est rattaché à la dimension tourisme parce que l'agglomération n'a pas la compétence culturelle. Si nous envoyions une telle délibération avec en tête « Politique culturelle de l'agglomération », nul doute que la Préfecture nous retoquerait gentiment le texte. Il ne faut pas se tromper sur la nature de la démarche. Quand les élus voteront le budget dans trois mois, ils pourront très bien décider de doubler le montant. Cela relève des questions d'arbitrages budgétaires. L'avis n'est pas arrêté. Ce n'est pas parce qu'à un moment donné nous ne donnons pas exactement la même somme aux associations, clubs sportifs et autres, ce n'est pas parce qu'à un moment donné nous tassons un peu, que l'année suivante nous sommes empêchés de remonter les subventions en fonction des possibilités. Il faut aussi être pragmatique et responsable sur ces questions d'achats de prestations ou de subventions. Claude Béhar pour terminer.

M. Claude BEHAR

Pour terminer, je me référerai à la conclusion qui vous est proposée dans le rapport, à savoir que les 5^{ème} et 6^{ème} commissions, réunies en inter-commission le 18 décembre, ont proposé, de réduire le montant de la subvention à hauteur de 60 000 € mais, qu'en revanche, elles n'ont pas souhaité qu'il y ait une participation des communes. La Scène nationale, rencontrée le 20 décembre 2013, déclare possible l'organisation de manifestations de qualité à hauteur de ce montant.

M. Michel CHAMPREDON

En fait nous regrouperons un peu plus de communes entre elles, donc le nombre de communes concernées par un spectacle sera un peu plus important, ce qui permettra pour un même spectacle d'inviter un peu plus d'habitants. Il faudra choisir la salle en conséquence mais telle est l'idée. Cela n'obère pas la qualité.

M. Claude BEHAR

A titre d'information, nous avons 1 500 spectateurs dans 10 communes et 50 spectacles, ce qui signifie qu'il y aurait 60, 74 ou 86 spectateurs que nous pourrions regrouper dans une commune qui aurait une capacité d'accueil supérieure. Sacquenville a une capacité d'accueil de 300 places, par exemple.

M. Michel CHAMPREDON

Vous vous souvenez que nous avons évoqué par le passé le coût des taxibus qui s'élevait à 16 € par déplacement pour l'agglomération, soit 32 € aller-retour. Pour ces spectacles, nous sommes à 77 € par spectateur. Nous ne pouvons pas ne pas nous poser la question à un moment donné. Tout a un coût mais dans ces cas-là il faut aussi pouvoir y mettre des recettes en conséquence. A nouveau Alain Nogarède.

M. Alain NOGAREDE

Je trouve bizarre que ce soit la seule des délibérations où il est fait référence aux contraintes budgétaires 2014 du GEA. Cette explication est un peu malsaine. Il faudrait la mettre dans toutes les délibérations.

M. Michel CHAMPREDON

Non, pour les autres il n'est pas question de baisser la subvention, nous donnons aux autres une avance, ce qui n'est pas pareil. Or, dans ce dossier, nous achetons une prestation. Qui ne prend pas part au vote ? 8 personnes. Qui s'abstient ? 4 abstentions. Qui est contre ? M. James.

M. Jean-Claude JAMES

Oui, parce qu'il s'agit de la seule activité culturelle en milieu rural.

M. Michel CHAMPREDON

Si c'est la seule activité culturelle, l'agglomération aurait peut-être intérêt à l'avenir à prendre la compétence culture : Conservatoire, théâtre, musée, Maison des Arts....

Le Conseil d'Agglomération :

☞ OCTROIE (8 élus ne prennent pas part au vote, 4 abstentions et 1 voix contre) à la Scène nationale la somme de 60 000 € pour l'organisation des Escapades 2014

Festival départemental du Film d'environnement – Manifestation 2014 – Subvention

M. Michel CHAMPREDON

La délibération n°40 concerne le festival du film d'environnement porté par ALEGRA. Nous sommes sur la totalité de la subvention car il me semble qu'il s'agit d'une petite somme. Nous avons l'unanimité.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

☞ OCTROIE à l'association ALEGRA, porteuse du Festival de l'Environnement « génération durable 2014 », une subvention de 3 500 Euros, pour l'organisation de cette manifestation et AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à SIGNER le cahier des charges de la manifestation

ALEC 27 – Convention pluriannuelle d'objectifs – Subvention 2014

M. Michel CHAMPREDON

Pour le partenariat avec l'ALEC, nous sommes sur 70% de la subvention. 4 abstentions.

Le Conseil d'Agglomération :

☞ ATTRIBUE (moins 4 abstentions) une subvention de 57 050 € à l'ALEC représentant 70 % de la subvention sollicitée ; le solde de la demande fera l'objet d'un examen ultérieur lors de la préparation budgétaire 2014 et AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à SIGNER la convention financière correspondante et avenant éventuel à intervenir

Pôle de compétitivité Cosmétique Valley – Subvention 2014

M. Michel CHAMPREDON

Pour le pôle de compétitivité Cosmétique Valley, nous sommes également sur 70% de la subvention. 4 abstentions.

Le Conseil d'Agglomération :

☞ OCTROIE (moins 4 abstentions) une subvention de 10 500 € à Cosmetic Valley représentant 70 % de la subvention sollicitée pour l'année 2014 ; le solde de la demande fera l'objet d'un examen ultérieur lors de la préparation budgétaire 2014, et AUTORISE M. le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions et avenants éventuels à intervenir dans ce cadre.

Association Technopole Chimie Biologie Santé – Subvention 2014

M. Michel CHAMPREDON

Même chose pour le Technopole Chimie Biologie Santé : 4 abstentions.

Le Conseil d'Agglomération :

☞ OCTROIE (moins 4 abstentions) une subvention de 10 500 € à l'association Technopole Chimie Biologie Santé pour l'année 2014 représentant 70 % de la subvention sollicitée ; le solde de la demande fera l'objet d'un examen ultérieur lors de la préparation budgétaire 2014, et AUTORISE M. le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions et avenants éventuels à intervenir.

Pôle de compétitivité Nov@log – Subvention 2014

M. Michel CHAMPREDON

4 abstentions pour le pôle de compétitivité Nov@log.

Le Conseil d'Agglomération :

☞ **OCTROIE (moins 4 abstentions)** une subvention de 3 500 € à l'association **Nov@log** pour l'année 2014 représentant 70 % de la subvention sollicitée ; le solde de la demande fera l'objet d'un examen ultérieur lors de la préparation budgétaire 2014, et **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions et avenants éventuels à intervenir.

Partenariat pluriannuel 2013/2015 Chambre de Métiers et de l'Artisanat/GEA – Subvention 2014

M. Michel CHAMPREDON

Pour la Chambre des Métiers et de l'Artisanat 27, nous sommes là aussi sur 70% de la subvention. 4 abstentions donc.

Le Conseil d'Agglomération :

☞ **OCTROIE (moins 4 abstentions)** une subvention de **13 860 €** à la **Chambre de Métiers et de l'Artisanat 27** pour l'année 2014 représentant 70 % de la subvention sollicitée ; le solde de la demande fera l'objet d'un examen ultérieur lors de la préparation budgétaire 2014, et **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions et avenants éventuels à intervenir dans ce cadre.

Mission locale – Subvention 2014

M. Michel CHAMPREDON

S'agissant de la Mission locale du Pays d'Evreux, Sophie Buquet-Renollaud ne prend pas part au vote en tant que présidente. Nous sommes sur 70% de la subvention, donc 4 abstentions.

M. Thierry COT

Je ne crois pas qu'il y ait 4 abstentions sur celle-là, M. le Président.

M. Michel CHAMPREDON

Si, il s'agit d'une question de principe. Ou ce sont des questions de principe ou ce sont des questions d'opportunité. Vous abstenez-vous sur cette délibération ? Oui. D'accord.

Le Conseil d'Agglomération :

☞ **OCTROIE (moins 4 abstentions – Mme Buquet-Renollaud ne prend pas part au vote)** une subvention de **43 110 €** à la **Mission locale** représentant 70 % de la subvention sollicitée ; le solde de la demande fera l'objet d'un examen ultérieur lors de la préparation budgétaire 2014, et autorise le Président à **SIGNER** la convention afférente et les avenants éventuels

Maison de l'Emploi et de l'Entreprise du Bassin d'Evreux (MD3E) – Subvention 2014

M. Michel CHAMPREDON

Pour la Maison de l'Emploi et de l'Entreprise : 4 abstentions.

Le Conseil d'Agglomération :

☞ **OCTROIE (4 abstentions - M. Champredon et Mme Buquet-Renollaud ne prennent pas part au vote)** une subvention de 84 000 € à la **Maison de l'Emploi et des Entreprises du Bassin d'Evreux (MD3E)** représentant 70 % de la subvention sollicitée, et ce, sous réserve du versement des aides de l'Etat ; le solde de la demande fera l'objet d'un examen ultérieur lors de la préparation budgétaire 2014, **AUTORISE** le Président à **SIGNER** la convention afférente et les avenants éventuels et à **PROCEDER** au versement échelonné des sommes afférentes selon les termes de la convention, à savoir 80% à la signature de la convention

CURSUS – Chantier d'insertion bâtiment « les compagnons du patrimoine » - Subvention 2014

M. Michel CHAMPREDON

Ensuite, nous avons la délibération n°48 qui concerne CURSUS, avec le chantier d'insertion bâtiment « les compagnons du patrimoine ». Même chose.

Le Conseil d'Agglomération :

☞ **ATTRIBUE (moins 4 abstentions)** une subvention de **65 331 €** à **CURSUS**, sous réserve du versement des aides de l'Etat sur les contrats aidés, représentant 70 % de la subvention sollicitée ; le solde de la demande fera l'objet d'un examen ultérieur lors de la préparation budgétaire 2014, et autorise le Président à **SIGNER** la convention afférente et les avenants éventuels,

Plateforme mobilité – Opérateurs IFAIR – MJC – Education et Formation – CICERONE – Subventions 2014

M. Michel CHAMPREDON

Pour la délibération concernant les opérateurs IFAIR – éducation et formation – CICERONE et MJC, nous avons 4 abstentions.

Le Conseil d'Agglomération :

☞ **OCTROIE (moins 4 abstentions)** une subvention de **90 097 €** aux opérateurs de la plateforme mobilités : **IFAIR, MJC, Education et formation et Cicérone**, somme représentant 70 % de la subvention sollicitée ; le solde de la demande fera l'objet d'un examen ultérieur lors de la préparation budgétaire 2014 et autorise le Président à **SIGNER** la convention afférente avec chaque opérateur et les avenants éventuels,

ATESA – Plateforme de socialisation – Subvention 2014

M. Michel CHAMPREDON

Pour la délibération concernant l'ATESA et la plateforme de socialisation, nous avons là aussi 4 abstentions.

Le Conseil d'Agglomération :

☞ **DECIDE (moins 4 abstentions)** d'attribuer une subvention de 3 500 € à **ATESA** représentant 70 % de la subvention sollicitée ; le solde de la demande fera l'objet d'un examen ultérieur lors de la préparation budgétaire 2014, et **AUTORISE** le Président à **SIGNER** la convention afférente et les avenants éventuels

Agence de Développement Régional de l'Economie Sociale et Solidaire (ADRESS) – Partenariat – Convention

M. Michel CHAMPREDON

La délibération n°52 concerne l'Agence de Développement Régional de l'Economie Sociale et Solidaire (ADRESS). Nous sommes passés à la suite des rapports. La délibération relative à l'ADRESS est une convention de partenariat. Mme Buquet-Renollaud.

Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD

Je voudrais commencer par vous présenter les vœux des élus et des équipes de la 5^{ème} commission. Nous ne sommes pas très nombreux mais nous travaillons dur comme vous le voyez avec notamment les 20 dossiers présentés ce soir. Je remercie le Président de m'avoir économisé la présentation de la moitié. S'agissant de l'ADRESS, nous avons déjà voté une subvention, donc il s'agit ce soir d'une délibération sur le contenu de la convention de partenariat qui vous est présenté ainsi :

- animer le dispositif Fabrique à Initiatives ;
- proposer des services de soutien aux porteurs de projets.

Le partenariat est déjà actif et vivant. Nous avons eu récemment des interventions sur le territoire, et notamment dans le cadre du Plan Stratégique de Développement Economique que je vous présenterai tout à l'heure.

M. Michel CHAMPREDON

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci Bien.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant au protocole d'accord et à la convention bilatérale PLIE afin de les prolonger jusqu'au 31 décembre 2014, **VALIDE** la programmation financière pour l'année 2014 et **HABILITE** le Président ou son représentant à solliciter les subventions auprès des signataires du protocole d'accord et à signer tout document nécessaire à l'allocation de ces subventions.

PLIE – Programmation 2014 – Avenant de prorogation

M. Michel CHAMPREDON

Je crois que j'ai sauté la délibération n°51 concernant la programmation 2014 du PLIE.

Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD

Il s'agit d'un avenant du fait que le PLIE s'inscrit dans une programmation européenne dont le protocole a été signé pour la période 2008-2013. Or, aujourd'hui, le nouveau programme opérationnel n'est pas encore établi, il est encore en cours de discussion. Nous ne pouvons pas nous trouver, pour l'année 2014, avec un programme sans action, il vous est donc proposé de prolonger le protocole actuel et la convention bilatérale avec l'Etat sur l'année 2014 pour faire la soudure avec le prochain programme. Il convient également de valider la programmation financière qui accompagne cette décision.

M. Michel CHAMPREDON

Merci. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

☞ **VALIDE** le partenariat à mettre en œuvre avec l'Agence de développement régional de l'Economie sociale et solidaire (ADRESS) pour la période 2013-2016, afin de créer un environnement favorable au développement des entreprises sociales et solidaires sur le territoire communautaire et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention afférente et les avenants éventuels

Pacte territorial d'Insertion du Département de l'Eure – Collaboration du GEA

M. Michel CHAMPREDON

Nous avons ensuite la validation du Plan Stratégique de Développement Economique (PSDE).

Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD

Non, nous avons d'autres délibérations auparavant : le Pacte Territorial d'Insertion, la PEPITE.

M. Michel CHAMPREDON

Oui, pardon, décidément. Nous avons donc la délibération n°53 relative à la formalisation de l'engagement du GEA dans le cadre du Pacte Territorial pour l'Insertion de l'Eure.

Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD

Ainsi que cela est inscrit dans la loi, le Pacte Territorial pour l'Insertion (PTI) formalise les actions mises en œuvre pour le Plan départemental d'Insertion. Dans le cadre de ce pacte, le Département a beaucoup insisté sur la mise en œuvre de partenariats, et je pense d'ailleurs que ce pacte est un de ceux qui comptent le plus de signataires en France. Le rapport vous présente la liste des premiers signataires de ce pacte. Beaucoup de travail a été réalisé, et il nous est proposé aujourd'hui de faire partie de la deuxième vague des signataires, le Département souhaitant à présent mettre en œuvre des partenariats concrets et des actions avec les collectivités territoriales. En ce qui concerne le GEA, il est indiqué que le travail débouchera le 16 décembre 2013 sur les Assises des Solidarités. Celles-ci ont bien eu lieu. J'ai participé à la table ronde en tant que présidente de l'association régionale des Missions locales, qui est l'un des premiers signataires autour de la garantie Jeune : nous avons évoqué le fait de mettre en place une expérimentation fine sur les outils développés pour la garantie Jeune, et le territoire choisi est le Grand Evreux Agglomération. Nous avons donc déjà commencé à engager un partenariat, la garantie Jeune est l'une des pistes sur lesquelles nous souhaitons travailler. Les autres pistes sont en cohérence avec nos priorités sur l'insertion dans le cadre du CUCS, du PLIE, de la Plateforme Mobilité, de la PEPITE. Il vous est donc proposé aujourd'hui de décider d'engager le travail sur cette coopération dans le cadre du PTI et d'autoriser le Président à signer le pacte.

M. Michel CHAMPREDON

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

☞ DECIDE la participation du GEA aux réunions de travail du Département en vue de formaliser ses engagements dans le Pacte Territorial pour l'Insertion de l'Eure et AUTORISE Monsieur le Président à signer le Pacte Territorial d'Insertion du Conseil Général et les avenants éventuels à intervenir

LA PEPITE – Mise à disposition des structures de l'Economie Sociale et Solidaire dans le champ non concurrentiel à titre gracieux - Conventions d'occupation CURSUS et CICERONE

M. Michel CHAMPREDON

La délibération suivante concerne la PEPITE. Il s'agit de la mise à disposition gratuite de la PEPITE pour deux structures de l'économie sociale et solidaire, en l'occurrence CURSUS et CICERONE.

Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD

A la PEPITE, que vous allez inaugurer bientôt, M. le Président, les travaux sont en train de se terminer. Elle va avoir trois occupants : la Plateforme d'insertion inscrite au Contrat d'agglomération comprenant les associations CURSUS et CICERONE ainsi que la Pépinière solidaire du Grand Evreux Agglomération qui va s'ouvrir dans ces lieux. La PEPITE aura donc trois locataires dont l'un est l'agglomération et les deux autres qui sont des chantiers d'insertion en dehors du champ concurrentiel. Ceux-ci font d'ailleurs l'objet d'une réglementation qui fixe à 30% le montant maximum de leurs ressources issues de la vente de leurs produits ou services. Ils n'ont donc pas vocation à faire rentrer de l'argent pour payer leurs loyers, ils ont vraiment une vocation d'insertion : à ce titre, il vous est proposé la gratuité pour ces deux occupants, en leur laissant tout de même la responsabilité de leurs charges.

M. Michel CHAMPREDON

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Un beau dossier.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

☞ DECIDE de mettre les locaux de la PEPITE (Plateforme d'émergence de projets et d'insertion du territoire d'Evreux) gratuitement à disposition des structures de l'économie sociale et solidaire œuvrant dans le champ non concurrentiel, et, en l'espèce, à disposition des associations CURSUS et CICERONE qui devront cependant s'acquitter des charges locatives, et AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions d'occupation précaire et tout document à intervenir avec les associations CURSUS et CICERONE.

Plan Stratégique de Développement Economique (PSDE) – Approbation

M. Michel CHAMPREDON

Nous en venons maintenant au Plan Stratégique de Développement Economique (PSDE).

Vous vous souvenez de cette démarche partenariale et stratégique dans le cadre du développement économique (tout est dans le titre et tous les mots ont leur signification), mené en compagnie d'un cabinet spécialisé qui a auditionné tous les grands acteurs du développement économique de notre territoire pour nous aider à positionner l'agglomération sur un certain nombre de priorités et d'actions en la matière. Nous avons eu un comité de pilotage. Vous trouverez sur table le rapport validé au dernier comité de pilotage qui permet de décliner cette stratégie et qui nous propose notamment de décliner 6 clusters, ces grappes d'entreprises, autour de l'économie sociale et solidaire, de la PharmaValley, de la logistique à haute valeur ajoutée, ou de la diversification agricole à haute rentabilité. Il s'agit de valider dès ce soir deux clusters : Cosmétolab et Santé active, deux priorités par lesquelles nous commençons. Les autres viendront ensuite. Mme Buquet-Renollaud.

Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD

Merci M. le Président. Tout d'abord, j'aimerais apporter quelques précisions sur le dossier que vous avez sur table, et notamment sur les différences qu'il comporte par rapport au dossier qui vous avait été expédié avec la convocation. En page 6, nous avons souhaité apporter une précision quant aux conclusions de la commission « Mobilité 21 » qui fixe le doublement du Mantois à horizon 2030 pour un gain de 19 minutes sur le trajet Paris-Evreux, ce qui va donc modifier les relations entre la capitale normande, Paris et Evreux. En page 13, nous avons souhaité affirmer la nécessité de travailler sur l'axe agricole, et particulièrement sur ces problématiques de l'installation et de la reprise des exploitations et l'installation de nouvelles activités agricoles. Nous avons oublié dans le tableau de correspondances avec les enjeux du Livre Vert l'axe Economie sociale et solidaire, qui a été réintégré. Enfin, nous avons ajouté une annexe foncière qui permet de flécher les espaces où pourront se mettre en œuvre les projets. Le reste concerne des modifications mineures. S'agissant de la présentation de ce plan, nous allons aujourd'hui le valider dans son intégralité sachant que nous avons lancé les deux premiers axes lors du conseil spécial économique de septembre dernier. Il s'agit d'un plan de développement opérationnel à court et moyen terme inscrit dans une visée stratégique à long terme en cohérence avec le projet de territoire du Livre Vert. Nous avons partagé dans ce cadre les enjeux d'un développement économique qui préserve la qualité de vie, crée des richesses et des emplois, tout en étant vecteur d'attractivité et d'image pour le territoire. Le PSDE s'inscrit également dans la programmation stratégique présentée en début de mandat, puisqu'il vise à affirmer le GEA comme pôle structurant aux niveaux départemental et régional, avec un objectif majeur de réindustrialisation du territoire, en consolidant nos filières économiques d'excellence et en favorisant l'émergence de nouveaux moteurs économiques, avec un positionnement charnière entre Paris et les ports normands, en 3ème couronne de l'Île-de-France. Notre approche a été de faire du territoire l'acteur ressource de son renouveau économique, en identifiant des acteurs locaux innovants porteurs de création de valeur - entrepreneurs, responsables R&D, agriculteurs, associations - et en les mobilisant autour d'un objectif commun : la conquête de nouveaux marchés. Concrètement, la démarche menée méthodiquement sur plus d'un an, en partenariat étroit avec les chambres consulaires et les entreprises du territoire, a permis d'identifier six axes stratégiques susceptibles de tirer la croissance du tissu économique à l'horizon 2025 :

Un territoire référent pour les industries cosmétiques de demain

Il s'agit d'accompagner la création du cluster innovant « CosmetoLab », plateforme pilote de fabrication et conditionnement sans conservateur. Le cluster tirera parti de la proximité du territoire avec le pôle de compétitivité Cosmetic Valley pour mieux se positionner dans son environnement concurrentiel. A moyen terme, le territoire ambitionne d'asseoir sa légitimité en matière de services à la pointe de la « Sécurité Sanitaire » pour l'industrie cosmétique mais également agroalimentaire, avec la création d'un site vitrine autour du CosmetoLab élargi. Ce dernier intégrera de nouvelles compétences issues des autres filières d'excellence du territoire (agriculture, cosmétique, santé active) et constituera le lieu d'implantation naturelle pour des PME innovantes souhaitant bénéficier de compétences et d'un outil industriel de pointe.

Un territoire pionnier sur les nouveaux business modèles de la santé innovante et « active »

Le vieillissement de la population, le perfectionnement des techniques médicales et l'évolution des modes de vie mènent à une hausse des dépenses de santé qui impose une refonte du système de soins. Au travers d'une alliance innovante entre les hôpitaux publics et privés, les mutuelles et le Grand Evreux, sera constitué un cluster capable de faire émerger, d'accompagner et de financer les nouveaux projets d'entreprises ou d'associations dans le domaine de santé active. Ce cluster à vocation à :

- conforter l'Hôpital de la Musse et en faire l'incubateur de solutions nouvelles ;
- développer des solutions de « santé active » fondées sur une appréhension des enjeux liés à la santé centrée sur la personne et non plus sur la maladie ;
- accompagner et financer les nouveaux porteurs de projets (entreprises classiques ou solidaires, associations, centres de recherche ou de formation) dans le domaine.

Un territoire qui a su penser la diversification agricole à haute rentabilité

Le GEA ambitionne de diversifier les revenus de l'agriculture et de sécuriser les modèles agricoles du territoire.

En cela, il vise à :

- développer une filière méthanisation à l'échelle de la ferme (tel que testé actuellement par Cap Seine et Ikos dans le cadre d'un démonstrateur) en identifiant des débouchés à forte valeur ajoutée pour des coproduits de la méthanisation qui permettraient de rentabiliser l'investissement réalisé à l'échelle de la ferme ;
- développer de nouveaux ateliers de productions agricoles, à destination de la cuisine centrale mais également du marché parisien, demandeur de produits de qualité à proximité, comme la production de plantes aromatiques en lien avec le producteur d'huiles essentielles Normandie Arômes implanté sur le territoire et avec le cluster CosmétoLab présent sur le site de l'agglomération Pépinière ;
- développer les nouvelles formes de distribution de produits alimentaires (en circuits courts) au sein d'un pôle agricole de proximité ;
- mettre en œuvre une filière d'approvisionnement de l'industrie cosmétique.

Un territoire structurant de la PharmaValley

Pour affirmer son positionnement de carrefour stratégique au sein de la PharmaValley, les acteurs économiques de la filière, en partenariat étroit avec le GEA, devront concentrer leurs efforts sur des activités à forte valeur ajoutée en capitalisant sur la mise en place des deux premiers clusters Santé Active et CosmétoLab. Le GEA mobilisera sa réserve foncière, levier décisif pour favoriser les implantations, en menant à terme le projet de regroupement sur un même site des deux pépites biotech du territoire : IDD Xpert et Biogalénys à proximité du façonnier DELPHARM. A l'horizon 2025, il s'agit d'asseoir le leadership du territoire en matière de produits et services innovants sur les marchés d'avenir des filières pharmaceutique, cosmétique et agroalimentaire. **Un territoire spécialisé dans la logistique à haute valeur ajoutée**

Le Grand Evreux compte 1 397 emplois et 111 entreprises avec un positionnement stratégique porteur autour du routage de la vente à distance (VAD) et du e-commerce. Le GEA continuera à se positionner sur les projets d'infrastructures - qu'ils soient routiers, ferroviaires ou aérien - pour améliorer la connectivité du territoire, condition du développement de l'activité logistique. Ensuite, il y a un enjeu pour capter de la valeur ajoutée dans ce domaine très concurrentiel. Le Grand Evreux Agglomération se positionne clairement sur les nouveaux relais de croissance de la vente à distance et du e-commerce et souhaite s'appuyer sur l'industrie logistique pour développer d'autres services pour les entreprises du e-commerce (marketing, back office commercial, SAV).

Un territoire pionnier de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS)

L'ESS représente aujourd'hui près de 2.3 millions d'emplois, soit 10% environ de l'emploi salarié en France (avec plus de 100 000 nouveaux emplois chaque année). Le territoire dispose d'acteurs d'ores et déjà structurés autour du projet de pôle territorial de coopération économique qui vise à mettre en œuvre des projets économiques socialement innovants porteurs d'un développement local durable et moteurs d'une dynamique d'inclusion tant sociale que professionnelle des personnes à besoins spécifiques. Il s'agit de poursuivre notre action de facilitateur pour permettre aux projets de dépasser la taille critique pour une réelle industrialisation de leurs processus, en participant à l'émergence d'outils tels qu'usine à projet, fonds d'investissement, lieux de rencontre entre les acteurs), et par la mise à disposition des terrains pour leur développement. Chacun de ces axes fait l'objet d'une feuille de route spécifique rappelant, d'une part, les enjeux de la filière et les atouts dont dispose le territoire pour capter collectivement de nouveaux espaces de marchés ; d'autre part, la stratégie poursuivie par le GEA sur le développement du cluster constitué pour soutenir les dynamiques de filières enclenchées, dans l'optique d'atteindre l'ambition affichée à horizon 2025. Je rappelle que chaque cluster vise un objectif de 100 M€ de chiffre d'affaires. en 5 ans et 200 emplois directs à terme, dans un objectif de sédentarisation des activités et des emplois ; enfin, les leviers à actionner à court et moyen terme pour mettre en œuvre efficacement cette stratégie. J'ai essayé de faire court, le dossier étant très copieux, mais vous en avez le détail dans le document.

M. Michel CHAMPREDON

Y a-t-il des remarques ? M. Silighini.

M. Gérard SILIGHINI

Je tiens à faire une remarque sur ce dossier en partenariat que j'ai regardé attentivement. Je tiens à saluer – et il faut que cela soit fait – l'engagement de Sophie Buquet-Renollaud sur ce dossier. Elle ne cache pas qu'elle va quitter la politique locale mais elle va tout de même laisser là un outil auquel elle aura largement contribué et qui va dynamiser le développement économique de notre territoire, j'en suis convaincu. Alors je tiens à la saluer, d'autant plus que le débat semi-tronqué autour du dossier n°27 aurait pu atténuer un peu son enthousiasme, mais ce n'est pas le cas : elle bosse jusqu'à la dernière minute.

Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD

Merci.

M. Michel CHAMPREDON

Sur ce dossier, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Non.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

☞ **VALIDE** la version définitive du Plan Stratégique de Développement Economique du Grand Evreux Agglomération qui a permis d'identifier six axes stratégiques susceptibles de tirer la croissance du tissu économique à horizon 2025 :

- un territoire référent pour les **industries cosmétiques de demain**,
 - un territoire pionnier sur les nouveaux business modèles de la **santé innovante et « active »**,
 - un territoire qui a su penser la **diversification agricole à haute rentabilité**,
 - un territoire structurant de la **PharmaValley**,
 - un territoire spécialisé dans la **logistique à haute valeur ajoutée**,
 - un territoire pionnier de l'**ESS**.
-

Mise en œuvre du PSDE - Cluster « Santé active » - Création d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC)

M. Michel CHAMPREDON

Nous avons ensuite d'autres dossiers qui se déclinent, en commençant par le cluster « Santé Active ». Nous commençons par le dossier n°57, si vous le voulez bien, c'est-à-dire par la création de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) autour de « Santé Active ». Il s'agit, dans un premier temps, de participer à hauteur de 10 000 €, ensuite nous monterons à 25 000 €. Sophie Buquet-Renollaud, peut-être de manière synthétique.

Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD

Ce cluster « Santé Active » est lancé, il s'agit maintenant de lui donner une réalité concrète sous la forme d'une SCIC, qui permet d'associer les différents partenaires avec une répartition des votes qui n'est pas forcément exactement à l'image de la répartition des financements. La SCIC prévoit en effet une représentation avec un collège de salariés - cela fera plaisir à Thierry Desfresnes qui l'avait demandé -, un collège d'entreprises liées à l'économie sociale et solidaire, un collège de la santé et des experts, un collège des institutions publiques, un collège des pouvoirs publics, un collège des financiers. Nous sommes moteurs sur la création de ce cluster. Ainsi il vous est proposé aujourd'hui de décider de la création de cette SCIC dotée d'un capital de 25 000 €, avec une première participation du Grand Evreux Agglomération à hauteur de 10 000 € sur le budget 2014. Compte tenu de son rôle qui est de solliciter des projets et la création d'associations, la SCIC devra mener un travail d'animation assez important. Il est donc prévu un animateur sur cette structure. Les premières actions vont commencer très rapidement, je vais d'ailleurs vous les présenter au travers des deux dossiers suivants.

M. Michel CHAMPREDON

Sur la création de cette société, qui est l'outil pertinent pour pouvoir conduire ce travail de cluster, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Nous attribuons pour l'instant 10 000 € à cette structure.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

☞ **DECIDE**, pour la mise en œuvre du cluster « santé active » du Plan stratégique de développement économique, la création d'une SCIC (société coopérative d'intérêt collectif) d'un capital de 25 000€ dont le GEA sera le sociétaire fondateur, **DECIDE** conformément à la délibération d'anticipation des crédits d'investissement sur l'exercice 2014, d'ouvrir le crédit nécessaire pour souscrire des parts sociales nominatives de la SCIC à hauteur d'un montant de 10 000€ sur son budget 2014, **AUTORISE** Monsieur le Président à conduire les négociations nécessaires pour constituer le tour de table des sociétaires et **AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches nécessaires pour la constitution de la société et notamment procéder à la signature des statuts de la SCIC.

Pôle territorial de coopération économique (PTCE) - Appel à projets – Candidature du GEA au titre du cluster « Santé active »

M. Michel CHAMPREDON

L'autre dossier qui se décline est la candidature de l'agglomération à un appel à projets dans le cadre du pôle territorial de coopération économique (PTCE) au titre du cluster « Santé Active ».

Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD

Je n'ai pas réussi à faire rectifier le titre de la délibération, ce n'est pas faute d'avoir essayé. En fait, il s'agit du pôle territorial de coopération économique (et non coordination). Un pôle territorial de coopération économique est un regroupement sur un territoire donné d'initiatives, d'entreprises et de réseaux de l'économie sociale et solidaire associé à des PME socialement responsables, des collectivités locales, des centres de recherche et organismes de formation, qui met en œuvre une stratégie commune et continue de coopération et de mutualisation au service de projets économiques innovants de développement local durable. Les premiers pôles en France ont été créés sur des thématiques aussi diverses que l'éco-habitat, l'éducation à l'environnement, la transition énergétique et la mobilité durable ou la culture avec même une SMAC.

Un appel à projet a été lancé par l'Etat de 15 juillet pour soutenir de nouveaux pôles à hauteur de 30 000 à 300 000 € par pôle sur trois ans, plafonné à 50% des coûts éligibles avec une obligation de cofinancement des collectivités territoriales. Le cluster "Santé Active", qui constitue un des deux premiers axes de notre Plan Stratégique de Développement Économique, recouvrira deux dimensions structurantes :

- la prévention primaire, autour de l'alimentation saine, l'hygiène et le bien-être, l'activité physique, l'habitat, le lien social, qui représente autant de niches de marché à développer sur le territoire dans un double objectif de développement social et économique,
- la prévention tertiaire qui comprend tous les actes destinés à diminuer la prévalence des incapacités chroniques et à réduire au maximum les incapacités fonctionnelles consécutives à la maladie. Le concept de "santé active" étend la prévention tertiaire au domaine de la réadaptation-réhabilitation visant à favoriser la réinsertion sociale et professionnelle des patients.

C'est dans ce cadre qu'un premier projet structurant du cluster Santé Active a pertinence à constituer un Pôle Territorial de Coopération Économique. Il prendra la forme d'une société apprenante commune mise en place avec la coopérative Soli'Vers, porteuse du projet, autour de la prévention et la réhabilitation sur le marché du travail, dans le domaine de la restauration collective, des patients pris en charge à l'hôpital de la Musse. La démarche proposée repose sur le concept "du champ à l'assiette" avec un triple objectif :

- fournir les cuisines centrales des établissements hospitaliers et scolaires en produits locaux maraîchers de qualité ;
- former les stagiaires et bénéficiaires du projet aux métiers de la restauration collective, du maraichage, de l'horticulture ainsi qu'aux tâches associées, dans une démarche de réinsertion ;
- diversifier la production agricole locale et installer de jeunes agriculteurs. A ce titre, le BioNormandie Parc pourrait constituer un lieu idéal pour créer un pôle agricole de proximité, à la fois pour la production maraîchère destinée à l'alimentation et pour la production de plantes aromatiques pour le cluster Cosmeto'Lab qui serait implanté sur le même site au sein de la pépinière scientifique.

Je vous propose de soutenir ce projet en confirmant notre soutien à la candidature de Soli'Vers à l'appel à projet PTCE et en lui conférant la qualité de Service d'Intérêt Économique Général dans le cadre du marché de fourniture de produits locaux à la restauration collective du territoire.

M. Michel CHAMPREDON

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

☞ SOUTIENT la candidature de SOLI'VERS à l'appel à projet PTCE (Pôle territorial de coopération économique) et le principe de la participation de l'agglomération à ce projet, INSTITUE la qualité SIEG (Service d'intérêt économique général) à la société porteuse de ce PTCE dans le cadre du marché de fourniture de produits locaux à la restauration collective du territoire.

Fonds de revitalisation GSK – Appel à projets – Candidature du GEA

M. Michel CHAMPREDON

Par la délibération n°58, il s'agit ensuite pour l'agglomération du Grand Evreux d'être candidate à l'appel à projets dans le cadre du fonds de revitalisation de GlaxoSmithKline (GSK) et d'inscrire le plateau technique dédié à l'effort, autour du projet « Santé Active » et de La Musse.

Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD

Il s'agit de la deuxième action du cluster, de son deuxième projet. Dans le cadre de la convention de revitalisation signée le 4 septembre 2013, GSK et les services de l'Etat ont lancé une consultation prenant la forme d'un appel à projets. L'objectif est de présenter des projets en faveur du développement économique local dans une logique globale de maintien ou de création d'emplois sur la zone d'emploi d'Evreux. La candidature présentée ici propose un projet hébergé au sein du cluster « Santé Active » dont l'objet est la création d'un plateau technique de mesures scientifiques pour deux chercheurs renommés, le Docteur Mullens, qui travaille sur la gestion du sommeil et l'optimisation des phases de récupération, et d'Alexandre Abel, sous la direction de Frédéric Grappe, qui travaille sur la stratégie de l'effort pour améliorer la mobilité physique. Ce plateau accueillera un sportif de haut niveau du territoire, Pierre-Michaël Micaletti, pour lui permettre de s'entraîner et de réaliser des performances extrêmes. La première de ses performances va se tenir à partir du 21 janvier sur 6 jours et 6 nuits, et sur vélo fixe. Il s'agit d'une performance de sport extrême qui sera extrêmement médiatisée puisque France 2 et NRJ se sont déjà positionnées pour couvrir l'événement. Cette action sera le sujet des études scientifiques, d'autant que Pierre-Michaël Micaletti a eu à subir une période d'incapacité physique à se déplacer. Nous sommes donc vraiment au cœur de la thématique et de la réhabilitation et de l'effort physique. La réalisation de cette performance bénéficiera de la couverture médiatique et sera un atout pour installer durablement le cluster « Santé Active » et faire du GEA le territoire de référence en matière de technologie et de services innovants pour favoriser le retour au bien-être et la prévention en matière de santé.

M. Michel CHAMPREDON

Merci. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

☞ **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à répondre à l'appel à projet lancé par GSK dans le cadre de la convention de revitalisation afin de soutenir le développement économique local, en proposant le projet de création d'un plateau technique dédié à l'effort, seconde action du cluster « santé active » du PSDE,

Mise en œuvre du Plan Stratégique de Développement Economique (PSDE) – Cosméto'Lab - Création d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC)

M. Michel CHAMPREDON

La délibération n°59 vise à créer une deuxième SCIC, mais cette fois-ci pour le deuxième cluster Cosméto'Lab dédié plutôt à la décontamination et au conditionnement de produits cosmétiques sans conservateur. Il s'agit également de participer pour l'instant à hauteur de 10 000 €. La CCI, la SDPP et le GEA seront les trois structures pivots dans le cadre des collègues que nous avons évoqués tout à l'heure.

Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD

Sur ce cluster, nous avons déjà un certain nombre d'entreprises engagées. La Chambre de Commerce est également en train de l'étudier et délibérera dans les jours qui viennent sur sa participation à la SCIC. Nous avons également plusieurs collègues pour une représentation des salariés, des experts, des collectivités. En tant qu'entreprise, la première à s'engager sera la SDPP. Il faut engager très rapidement cette SCIC, l'objectif étant de lancer très vite deux pilotes pour commencer la fabrication de produits cosmétiques sans conservateur et pouvoir s'imposer sur ces marchés dans un secteur très concurrentiel qui risquent de s'ouvrir rapidement. Il faut donc que nous nous positionnions très vite sur ce marché, les premiers pilotes constitueront d'ailleurs sans doute en la participation au moins en partie de deux sociétés majeures : la SDPP, pour le conditionnement, et SPX Biotechnologie. Nous aurons également ALBEA, le leader mondial dans l'industrie de l'emballage et du conditionnement qui se trouve en Seine-Maritime, et Intertek, leader mondial de la caractérisation, du contrôle et de la certification des produits. Nous serons donc en mesure de mettre en place très rapidement une chaîne complète de fabrication de produits et d'accueillir à la fois les demandes d'entreprises qui souhaitent mettre au point et tester leurs produits et la fabrication pour le compte des entreprises. Ce projet s'articule autour d'un business modèle à hauteur de 400 000 € qui va être affiné dans les prochains mois. Il faudra commencer par créer la structure pour aller ensuite chercher les financements, des financements européens, des financements auprès de la Région qui s'intéresse à ce cluster axé sur l'innovation. Il vous est proposé de créer la SCIC avec un apport initial du GEA de 10 000 €.

M. Michel CHAMPREDON

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci.

Pour terminer, en une phrase sur le Plan de Développement Stratégique Economique, ce qui est intéressant dans notre démarche, ce sont les premiers résultats que nous avons là mais aussi le fait que nous ayons, dans le comité de pilotage, une participation active de la Région et du Département. Pourquoi ? Parce qu'en matière de développement économique d'un territoire, il est important que les territoires ne soient pas trop en concurrence – même si nous le sommes tout de même. La présence et le soutien du Département, qui a nécessairement une vision départementale, et de la Région, qui réfléchit au développement du territoire régional, dans le comité de pilotage signifie que ce qui se fait en matière de développement économique sur l'agglomération d'Evreux ne rentrera pas en concurrence avec d'autres projets similaires qui auraient pu être subventionnés ou soutenus par ces deux institutions. Ceci est aussi important car leur soutien place notre stratégie de développement économique non seulement à l'échelle de ce territoire que nous avons en charge mais aussi à l'échelle du territoire vu à l'échelle départementale et régionale. A un moment donné, tous ces lieux de décisions doivent travailler en cohérence et non pas en mauvaise concurrence. Voilà pour ces dossiers tout à fait passionnants qui vont apporter de la dynamique économique à notre territoire.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

☞ **DECIDE** pour la mise en œuvre du Cosméto'Lab du Plan stratégique de développement économique, la création d'une SCIC (société coopérative d'intérêt collectif) d'un capital de 30 000€ dont le GEA sera le sociétaire fondateur, **DECIDE** conformément à la délibération d'anticipation des crédits d'investissement sur l'exercice 2014, d'ouvrir le crédit nécessaire pour souscrire des parts sociales nominatives de la SCIC à hauteur d'un montant de 10 000€, **AUTORISE** Monsieur le Président à conduire les négociations nécessaires pour constituer le tour de table des sociétaires et **AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches nécessaires pour la constitution de la société et notamment procéder à la signature des statuts de la SCIC.

Parc d'activités de la Rougemare – Cession de terrain à la SARL IMMO CORBIN – Modification de la délibération 52 du 10 octobre 2013

M. Michel CHAMPREDON

Il nous reste encore deux délibérations du secteur économique, la première concernant le Parc d'activités du Long Buisson avec une cession de terrain à une société anonyme IMMO CORBIN liée à une modification de délibération.

Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD

Il s'agit de la Rougemare, M. le Président. Nous avons eu un petit souci sur le projet de la SARL IMMO CORBIN relatif au garage CRETOT, actuellement installé à Gravigny, parce qu'il y a eu une erreur de bornage sur la parcelle voisine. Nous n'avons pas eu de chance. Le premier qui s'est implanté sur cette extension de la Rougemare l'a fait sur une parcelle située en plein milieu, il a pris la mauvaise référence, ce qui a conduit à cette erreur de bornage. Ceci réduisait la taille de la parcelle qui avait été attribuée par délibération à IMMO CORBIN. Nous avons donc trouvé une solution sur une autre parcelle disponible. Ainsi nous devons délibérer pour la nouvelle dimension de cette nouvelle parcelle, modifier la délibération n°52 et nous avons bien entendu proposé à M. Corbin de prendre en charge les frais de bornage pour cette nouvelle parcelle.

M. Michel CHAMPREDON

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

*☞ MODIFIE la délibération n° 52 du 10 octobre 2013 en raison d'un problème de bornage qui a rendu la surface cédée insuffisante pour la réalisation du projet de la SARL IMMO CORBIN, CEDE, en lieu et place, à la SARL IMMO CORBIN représentée par M. Pierre CORBIN ou toute Société qu'elle se substituera à la condition que M. CORBIN en soit le gérant, environ 9 325 m² de terrain sur le Parc d'activités de la Rougemare au prix de 35 € le m², augmenté d'une TVA sur marge équivalent à un prix total de 384 047,51 €, DECIDE de **PRENDRE EN CHARGE** les frais de bornage de cette parcelle et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération.*

Parc d'activités de la Rougemare – Cession de terrain au Groupe Bernier – STA 27 Concession Toyota

M. Michel CHAMPREDON

La délibération n°61 concerne une cession de terrain pour la concession Toyota.

Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD

Nous avons connu un autre souci sur la Rougemare mais il s'avère très positif pour le territoire dans sa conclusion. Une parcelle située tout à l'entrée de la zone de la Rougemare s'est en effet avérée inconstructible. Il s'agit d'ailleurs de la parcelle que devait occuper IMMO CORBIN. Nous nous demandons bien ce que nous allions pouvoir en faire. Cette parcelle avait servi pour entasser des déblais d'un chantier sur Evreux, lesquels ont été mal tassés et ont rendu la parcelle inconstructible. Or, elle intéresse le groupe BERNIER. La concession Toyota située juste à côté souhaiterait utiliser cette parcelle à la fois pour avoir une visibilité sur la RN 154, pour y stocker des voitures, et renforcer son implantation sur Evreux comme pôle logistique central des concessions Toyota sur le département, voire même la région. Ceci va renforcer son implantation. Bien entendu, les coûts pour qu'elle puisse aménager cette parcelle sont élevés, donc il est proposé de la céder à un prix réduit de 10 €/m².

M. Michel CHAMPREDON

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

*☞ CEDE au Groupe Bernier – STA 27 - concession Toyota - représentée par son président Denis Bernier ou à toute société financière ou de crédit bail à la condition que la société STA 27 soit l'utilisateur du site, environ 9 000 m² de terrain sur le Parc d'activités de la Rougemare, au prix de 10 €/m² augmenté d'une TVA sur marge équivalent à un prix total de 105 480,00 €, s'agissant d'un terrain de mauvaise qualité, difficilement commercialisable car composé de plusieurs couches de remblai qui nécessiterait un surcoût en cas de construction (le groupe Bernier en fera une surface de stockage de véhicules neufs et d'occasion) et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération.*

Information : Livre Vert

M. Michel CHAMPREDON

J'aurai simplement une information. Vous avez sur table le dossier Livre Vert. Il s'agit de la version qui n'a pas été éditée étant donné que nous sommes entrés dans la phase de campagne électorale. Néanmoins, pour les conseillers communautaires, et puisque nous avons adopté le Livre Vert ensemble, il était important que le document soit tout de même donné comme document de travail entre nous, dirai-je. Vous avez également la maquette du Mag qui n'a pas été éditée et portant la mention « Projet », à charge peut-être pour le prochain Conseil communautaire de l'éditer. Cela permet toutefois aux Conseillers communautaires que nous sommes d'avoir les documents.

Enfin, pour terminer, l'ALM Basket a gagné ce soir 75 à 63 face à Gravelines. L'année 2014 commence bien.

Belle année à chacun d'entre vous. Merci.

La séance est levée à 22 heures 10.